



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 43 du 30 mai 2024

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n° 43 du 30 mai 2024

Hebdo

SGAR

Arrêté SGAR/DRAJES/177 du 27 mai 2024 portant modification de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative en Pays de la Loire

Arrêté SGAR/DREETS/175 du 27 mai portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARS

ARS Arrêté ARS-PDL-DASM/DPPA/N°013 Bis-2024/49 du 28 février 2024 portant extension de 19 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « La Sagesse » géré par le CCAS de Saumur.

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/DPPA/020Bis/2024-44 du 28 mars 2024 portant autorisation d'une mission de centre de ressources territorial (CRT) pour personnes âgées à l'EHPAD Creisker à PORNICHET géré par la résidence Creisker à PORNICHET.

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/DPPA/10-2024 du 15 mai 2024 modifiant l'arrêté ARS-PDL/DOSA/PPA/2023/003 du 17/04/2023 fixant la liste des membres de la Commission Régionale de Coordination Médiale des Pays de la Loire.

ARS Arrêté ARS-PDL/DT- Parcours/45/2024/85 du 22 mai 2024 modifiant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier « MAZURELLE » LA ROCHE SUR YON (VENDEE)

ARS Arrêté ARS-PDL/DT-Parcours/44/2024/85 du 22 mai 2024 modifiant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Départemental VENDEE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/11/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 2 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD CANTON DE NORT SUR ERDRE géré par l'EHPAD RESIDENCE LE BOIS FLEURI

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/12/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD CHATEAUBRIANT géré par le CCAS DE CHATEAUBRIANT

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/13/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD ST NAZAIRE géré par l'A.N.S.D.P.A.H.

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/14/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD D'ORVAULT SAUTRON géré par le CCAS D'ORVAULT

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/15/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 3 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD ST HERBLAIN géré par le CCAS DE ST HERBLAIN

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/16/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD VIVRE A DOMICILE géré par VIVRE A DOMICILE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/17/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et 1 place pour personne en situation de handicap du SSIAD SSIDPPA – FLEURS DES CHAMPS géré par l'ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/18/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 7 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et 3 places pour personne en situation de Handicap du SSIAD ASSADAPA géré par l'ASSADAPA

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/19/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places pour personne en situation de Handicap du SSIAD AMD GUEMENE PENFAO – SION LES MINES géré par l'AMD GUEMENE PENFAO- SION LES MINE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/20/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD ASSIEL géré par SOINS SOUTIEN INTERCANT ERDRE ET LOIRE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/21/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 2 places pour personne en situation de Handicap du SSIAD SSIDPAH LOIRE géré par l'ASSOCIATION FLORENCE NIGHTINGALE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/22/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 9 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/23/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 1 place de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD PORNIC COTE DE JADE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES et HANDICAP

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/24/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 10 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD ACHENEAU –GRAND LIEU géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/25/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD APLS SSIADPA géré par APLS DE BRIERE ET DU BRIVET

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/26/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD SADAPA géré par SANTE A DOMICILE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/27/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 3 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et 1 place pour personne en situation de Handicap du SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS SANTE géré par ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/33/2024/72 du 23 mai 2024 portant extension de 14 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD GEORGES COULON géré par la FONDATION GEORGES COULON

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/34/2024/72 23 mai 2024 portant extension de 4 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD ASIDPA MAMERS géré par l'ASSOCIATION SOINS INFIRMIERS DOMICILE

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/35/2024/72 du 23 mai 2024 portant extension de 6 places de SSIAD pour personnes en situation de handicap du SSIAD de ASIDPA de SPAY géré par l'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE LA SARTHE

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/36/2024/72 du 23 mai 2024 portant extension de 2 places de SSIAD pour personnes en situation de handicap du SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD géré par le CCAS LA FERTE BERNARD

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/28/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD SEVRE ET LOIRE géré par le SSIAD SEVRE ET LOIRE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/29/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 3 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et 3 places pour personne en situation de Handicap du SSIAD DES CANTONS LEGE ST PHILBERT géré par l'HOPITAL LOCAL DE CORCOUE SUR LOGNE.

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/30/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 6 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD HIC DE LA PRESQU ILE géré par l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU ILE

ARS Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/31/2024/44 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD MOISDON LA RIVIERE géré par l'ASSOCIATION NOTRE DAME DU DON

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/58/2024/53 du 23 mai 2024 portant extension de 3 places pour personnes en situation de handicap du SSIAD CH NORD MAYENNE géré par le CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/59/2024/53 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD COSSE LE VIVIEN géré par l'ASMAD

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/60/2024/53 du 23 mai 2024 portant extension de 7 places pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD MESLAY DU MAINE géré par le CIAS DE LA CC DU PAYS DE MESLAY GREZ

Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/61/2024/53 du 23 mai 2024 portant extension de 10 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SIMAD BOCAGE ET MAYENNE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE

ARS - Arrêté ARS-PDL/DASM/PPA/62/2024/53 du 23 mai 2024 portant extension de 5 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD CH ERNEE géré par l'HOPITAL LOCAL ERNEE

DISP

DISP Arrêté délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 21 mai 2024 à ses collaborateurs

DISP Arrêté délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 aux agents du département des affaires immobilières

DISP Arrêté délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à M. BERNARD

DISP Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à M. MOYON

DISP Arrêté délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à M. JULY

DISP Arrêté délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes, du 23 mai 2024 à Mme PETIT-DEQUEKER

DRAC

Arrêtés 2024/DRAC/CREATION/n°1 du 23 mai 2024

Arrêtés 2024/DRAC/CREATION/n°2 du 23 mai 2024

MNC

Arrêté modificatif n°3 du 24 mai 2024 portant modification de la composition du conseil départemental de la Vendée au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

Arrêté modificatif n°11 du 27 mai 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

Arrêté modificatif n°5 du 28 mai 2024 portant modification de la composition du conseil départemental de la Mayenne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

RECTORAT

Rectorat Arrêté 2024/DRAIO/001 du 15 mai 2024 fixant les différents pourcentages de bacheliers prévus à l'article L612-3 du code de l'éducation pour l'accès à une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nantes à la rentrée 2024

Rectorat Arrêté 2024/DRAIO/002 du 15 mai 2024 relatif à la mise en place de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N°2024/SGAR/DRAJES/ 177

portant modification de la commission régionale consultative
du fonds pour le développement de la vie associative en Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment son article 3 ;
- VU** le décret n°2018-460 du 8 juin 2018 relatif à la création du fonds pour le développement de la vie associative, notamment son article 7 ;
- VU** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté de création de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative en Pays de la Loire n°2018/SGAR/DRDJSCS/75 du 26 juin 2018 ;
- VU** le courriel de l'association « Le Mouvement associatif des Pays de la Loire » du 16 mai 2024 ;
- SUR** proposition du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

Conformément à l'article 7 du décret n°2018-460 sus-visé, il est créé une commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative en Pays de la Loire, présidée par le Préfet de région ou son représentant le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Article 2

Sont nommés membres de la commission régionale, au titre des services de l'État :

- le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- la directrice régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de Loire-Atlantique ou son représentant ;

- le délégué départemental à la vie associative du Maine et Loire ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de la Mayenne, ou son représentant ;
- le délégué départemental à la vie associative de la Sarthe ou son représentant ;
- la déléguée départementale à la vie associative de la Vendée ou son représentant.

Au titre des personnalités qualifiées, pour une durée de 5 ans à compter du présent arrêté, en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative :

- Mme Catherine MILS, membre de France Bénévolat Pays de la Loire, désignée pour siéger également dans le collège départemental consultatif de la Loire-Atlantique ;
- Mme Caroline URBAIN, membre de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Pays de la Loire (URIOPSS), désignée pour siéger également dans le collège départemental consultatif de la Mayenne ;
- M. Jean-François HOGU, membre de France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE), désigné pour siéger également dans le collège départemental consultatif de la Sarthe ;
- M. Valentin BEAUVALLET, membre de la fédération des radios associatives en Pays de la Loire (FRAP), désigné pour siéger également dans le collège départemental consultatif du Maine-et-Loire ;
- M. Claude GANGLOFF, membre du comité régional olympique et sportif Pays de la Loire (CROS), désigné pour siéger également dans le collège départemental consultatif de Vendée ;
- Mme Florence LACAZE, co-présidente du Mouvement Associatif des Pays de la Loire ;
- Mme Sophie GUÉRIN, membre de la Ligue de l'enseignement Pays de la Loire ;
- M. Jean-Claude LAURENT, membre de la fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire (FAS) ;
- M. Guillaume ROUSSEAU, membre comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire Pays de la Loire (CRAJEP).

Au titre des personnes morales de droit public :

- La présidente du Conseil régional des Pays-de-la-Loire ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique ou son représentant ;
- La présidente du Conseil départemental du Maine-et-Loire ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Mayenne ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Sarthe ou son représentant ;
- Le président du Conseil départemental de la Vendée ou son représentant.

Article 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **27 MAI 2024**

Fabrice RIGOULET-ROZE





ARRÊTÉ N° 2024/SGAR/DREETS/175

portant délégation de signature à Monsieur Jérôme GIUDICELLI
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Le préfet de la région Pays de la Loire,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la consommation

Vu le code rural et de la pêche maritime

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

Vu la loi organique n°2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesures ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2012-655 du 04 mai 2012 modifié relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, à compter du 30 janvier 2023 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et notamment ses articles 1 à 8 ;

Vu les arrêtés ministériels des 29 décembre 2005 modifiés relatifs au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 modifié relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R 338-8 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édiction

Vu l'arrêté ministériel du 05 Février 2024 portant nomination de Mr Jérôme GIUDICELLI sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire à compter du 18 mars 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale, de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales.

ARRÊTE

SECTION I COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à :

- l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;

- la gestion des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 susvisés ;

- l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Article 2

Sont exclus de la présente délégation :

- Les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils généraux et des communautés d'agglomération, les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;
- Les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, exceptées les conventions :
 - o De subvention financière dans le cadre du Fonds Social Européen plus (FSE+) et du Fonds pour une Transition Juste (FTJ), à l'exception des conventions de subvention globale ;
 - o Portant sur les mutations économiques ;
 - o Portant sur la petite enfance (1000 premiers jours et formation des professionnels de la petite enfance
 - o Portant sur les clauses sociales si inférieures à 100 k€ ;
 - o Dans le cadre du PACTE des solidarités si inférieures à 50 k€
- Les arrêtés fixant la liste de la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- Les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative ;

Article 3

Mr Jérôme GIUDICELLI peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions des articles 1 er et 2 du présent arrêté. Une copie de cette décision sera, dès sa signature, adressée au préfet de région, à la directrice régionale des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

Article 4

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 1, délégation est donnée à Mr Jérôme GIUDICELLI à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses pour les crédits des BOP cités aux articles 5 et 6.

SECTION II.

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

Article 5

Mr Jérôme GIUDICELLI est désigné responsable de budget opérationnel délégué des BOP régionaux suivants :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française »
- 147 « Politique de la ville »

- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 « Immigration et asile »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ».

A ce titre, délégation est donnée à Mr Jérôme GIUDICELLI à l'effet de :

- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

SECTION III

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

Article 6

Délégation est donnée à Mr Jérôme GIUDICELLI, en qualité de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française »
- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » ;
- 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 « Politique de la ville et grand Paris »
- 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 « Immigration et asile »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 « Economie sociale et solidaire » ;
- 354 « Dépenses de fonctionnement de la DREETS HT2, dépenses immobilières »
- 364 « Cohésion » du plan de relance ;
- FSE « fonds social européen ».

La présente délégation s'applique également aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » et 363 « Compétitivité », en qualité de service prescripteur de l'UO régionale SGAR.

Article 7

Sont exclus de la présente délégation :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;

- En cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 8

Mr Jérôme GIUDICELLI peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel portant règlement de comptabilité. La signature des agents habilités doit être accréditée auprès du comptable assignataire.

Article 9

Délégation de signature est donnée à Mr Jérôme GIUDICELLI en matière de prescription quadriennale des créances sur l'État.

SECTION IV. COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 10

Délégation est donnée à Mr Jérôme GIUDICELLI à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics dans les conditions fixées à l'article 11.

Article 11

Mr Jérôme GIUDICELLI peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions de l'article 10 du présent arrêté.

SECTION V. PUBLICATION

Article 12

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2024/SGAR/DREETS/76 du 14 mars 2024.

Article 13

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

A Nantes, le 27 mai 2024

Le préfet

Fabrice RIGOULET-ROZE



Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE MENTALE
Département Parcours des Personnes Agées

DGA Développement social et solidarité
Direction de l'Offre d'Accueil pour l'Autonomie

ARRÊTÉ N°ARS-PDL-DASM/DPPA/N°013-2024/49
Bis

portant extension de 19 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « La Sagesse » géré par le CCAS
de Saumur

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 15 février 2023 nommant M. Jérôme JUMEL, Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 27 février 2023 ;

VU l'arrêté n°ARS-PDL/DG/2024-012 du 28 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Isabelle Monnier, Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire;

VU l'arrêté n° 2021_10_AR_1193 du 5 octobre 2021 donnant délégation de fonction et délégation de signature à M. Jean-François RAIMBAULT, Troisième Vice-président du Conseil départemental de Maine-et-Loire en charge du bien vieillir ;

VU le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 approuvé par délibération n°2023_04_CD_0039 du 5 avril 2023 ;

VU le projet régional de santé 2023-2028 arrêté par le Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire le 26 octobre 2023 ;

VU le règlement Départemental d'Aide Sociale pour personnes âgées et handicapées de Maine-et-Loire approuvé par délibération n°2023_04_CD_0120 du 18 octobre 2023 ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DAS/DAMS-PAS/n°0032-2016/49 en date du 19/06/2016 portant transformation d'un lit d'hébergement temporaire en un lit d'hébergement permanent de l'EHPAD « La Sagesse » à Saint Lambert des Levées, géré par le Centre Communal d'Action Sociale à SAUMUR ;

VU l'arrêté n°ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/REN21-2016-49 en date du 31/12/2016 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD La Sagesse à SAUMUR géré par le Centre Communal Action Sociale à SAUMUR ;

VU le courrier du 17 septembre 2018 informant de l'accord de principe pour l'extension de 19 places au bénéfice de l'EHPAD La Sagesse, géré par le CCAS de la Ville de Saumur ;

VU le Plan pluriannuel d'Investissement d'opération de reconstruction et extension de l'EHPAD « La Sagesse » validé en date du 30/06/2020 ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixées par le Projet Régional de Santé 2023 -2028 et le Schéma Départemental de l'Autonomie 2023-2027 ;

CONSIDÉRANT que l'extension est inférieure au seuil prévu par l'article D313-12 du code de l'action sociale et des familles à partir duquel les projets d'extension d'établissements sociaux ou médico-sociaux doivent être soumis à la commission d'information et de sélection ;

CONSIDÉRANT l'opération de redéploiement de places EHPAD conduite dans le Maine-et-Loire ;

SUR PROPOSITION du Directeur de l'autonomie et de la santé mentale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et du Directeur Général des Services du Département de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'extension de 19 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « La Sagesse » à SAUMUR est accordée au CCAS de la Ville de Saumur à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 2 : La capacité autorisée de l'EHPAD La Sagesse à SAUMUR sera portée à 80 places d'hébergement permanent et 14 places de PASA

Article 3 : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour l'ensemble de la capacité.

Article 4 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Établissements sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro de FINESS juridique	490534740
Dénomination	CCAS SAUMUR
Adresse siège social	rue Molière – BP 300 – 49400 SAUMUR
Statut juridique	17
Numéro SIREN	264900895
N° FINESS entité géographique	490002904
Dénomination	EHPAD La Sagesse
Adresse	21 rue aux Loups ST LAMBERT DES LEVEES - 49400 SAUMUR
code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	26490089500022
mode fixation des tarifs	45

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	80 places

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement	961
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	436
capacité autorisée	14 places

Article 5: tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 : dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : le Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, le Directeur Général des services du Département de Maine-et-Loire et le représentant légal de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi que sur le site Internet du Département (www.maine-et-loire.fr).

Fait à Nantes, le 20 FEV. 2024

Pour le Directeur général de l'Agence régionale
de santé des Pays de la Loire
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe et Directrice de
l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim

Isabelle Monnier

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
Le Vice-président en charge du bien vieillir

Jean-François RAIMBAULT

ARS-PDL/~~DASM~~/DPPA/020/2024-44
815

CD44/DAUT/SOMS/PA/2024 n°7

ARRÊTÉ

portant autorisation d'une mission de centre de ressources territorial (CRT) pour personnes âgées
à l'EHPAD Creisker à PORNICHET géré par la résidence Creisker à PORNICHET

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** le code de la santé publique;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.313-12-3 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret 2022-731 du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées et au temps minimum de présence du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- VU** le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées ;
- VU** l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2024-012 du 28 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Isabelle MONNIER, Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale par Intérim de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire;
- VU** l'arrêté conjoint N° ARS-PDL/DOSA/DPPA/20/2021-44 et CD44/DAUT/OMS/PA/2021 n°7 du 20 décembre 2021 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Creisker à PORNICHET géré par la résidence Creisker à PORNICHET ;

CONSIDERANT le résultat positif de l'appel à candidature 2023 portant sur le déploiement de la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées en Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT le courrier de notification de l'ARS en date du 27 novembre 2023 ;

SUR proposition de la Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé ;

SUR proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRETEMENT

Article 1 : la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées est accordée au gestionnaire de l'établissement mentionné à l'article 2 du présent arrêté à compter du 01/04/2024.

Article 2 : les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS entité juridique	440041689
Dénomination	Résidence Creisker
Adresse	78 avenue Saint Sébastien – 44380 PORNICHE
Statut juridique	95
Numéro SIREN	452918303

Entité géographique	440041739
Numéro d'identification	EHPAD Creisker
Adresse	78 avenue Saint Sébastien – 44380 PORNICHE
Numéro SIRET	45291830300036
code catégorie établissement	500
code mode fixation des tarifs	43

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	47 places

Hébergement permanent Alzheimer ou maladies apparentées

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	436
capacité autorisée	38 places

Accueil de jour Alzheimer ou maladies apparentées

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	436
capacité autorisée	6 places

Hébergement temporaire personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	5 places

Centre de ressources territorial pour les personnes âgées

code discipline d'équipement	412
code mode de fonctionnement	48
code clientèle	700

Centre de ressources territorial pour les aidants / aidés Personnes âgées

code discipline d'équipement	412
code mode de fonctionnement	48
code clientèle	040

Article 3 : la zone d'intervention de la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées couvrira la communauté de communes de la Carène : Saint-Nazaire, Pornichet, Donges, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-André-des-Eaux, La-Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Besné et Saint-Malo-de-Guersac.

Article 4 : tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 : dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : la directrice de l'autonomie et de la santé mentale, le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique et le Président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture de Loire-Atlantique ainsi qu'au recueil des arrêtés du Département de Loire-Atlantique.

Fait le

28 MARS 2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
et par délégation



Isabelle MONNIER
Directrice générale adjointe

Pour le Président du conseil départemental
Le Directeur Autonomie



Simon FAVREAU

ARRETÉ ARS-PDL/DASM/DPPA/10-2024

**modifiant l'arrêté ARS-PDL/DOSA/PPA/2023/003 du 17/04/2023
fixant la liste des membres de la Commission Régionale
de Coordination Médicale des Pays de la Loire**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment en ses articles L.314-9 et R.314-171-1 à R.314-171-3 ;

VU le code de santé publique, et notamment l'article L6111-3 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret du 15 février 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2024-012 du 28 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Isabelle MONNIER, Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale par intérim de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;

Considérant le courrier du 15 octobre 2019 désignant les médecins des services sociaux et médico-sociaux de département de la Loire-Atlantique ;

Considérant le courrier du 20 septembre 2019 désignant le médecin des services sociaux et médico-sociaux de département du Maine-et-Loire ;

Considérant le courrier du 19 septembre 2019 désignant le médecin des services sociaux et médico-sociaux de département de la Sarthe ;

Considérant le courrier du 23 mars 2023 désignant les médecins représentant la Société Gérontologique de l'Ouest et du Centre (S.G.O.C.) affiliée à la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie ;

Considérant le courrier proposant les médecins représentant l'association Nationale des Médecins Coordinateurs et du Secteur Médico-social (MCOOR) ;

Sur proposition des autorités et organismes chargés de proposer ou de désigner des membres ;

ARRETE

Article 1 : La Commission Régionale de Coordination Médicale prévue à l'article L.314-9 du code de l'action sociale et des familles est composée ainsi qu'il suit :

1- **Au titre des médecins de l'ARS assurant la présidence de la commission :**

- Titulaire : Docteur Danièle STEINBACH
- Suppléant : Docteur Christine COLLINEAU

2- **Au titre des médecins des services sociaux et médico-sociaux des départements assurant la vice-présidence de la commission :**

Pour la Loire-Atlantique :

- Titulaire : Docteur Sabine ANGELINI
- Suppléant : Docteur Stéphanie PLESSIS

Pour le Maine-et-Loire:

- Titulaire : Docteur Cesare BALDINI

Pour la Sarthe :

- Suppléant : Docteur Béatrice LENNON

3- **Au titre des médecins représentant la Société Française de Gériatrie et de Gériologie :**

- Titulaire : Docteur Vincent OULD AOUDIA
- Suppléant : Docteur Eloïse LE FUR-MUSQUER

4- **Au titre des organisations et associations de médecins coordonnateurs :**

- Titulaire : Docteur Frédéric MARAVAL
- Suppléant : Docteur Didier VINCENT

Article 2 : Le mandat des membres titulaires et suppléants de cette commission est d'une durée de trois ans renouvelable à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : la directrice de l'autonomie et de la santé mentale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Nantes, le **15 MAI 2024**

Pour Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé des Pays de la Loire
et par délégation
La Directrice de l'autonomie et de la santé mentale
par intérim


Isabelle MONNIER

ARRETE N° ARS-PDL/DT– Parcours/45/2024/85
Modifiant la composition
du conseil de surveillance du Centre Hospitalier « MAZURELLE » LA ROCHE SUR YON (VENDEE)

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;

Vu la délibération du 12 décembre 2023 de la communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DT-Parcours/122/2021/85 en date du 25 novembre 2021 fixant du conseil de surveillance du Centre Hospitalier « MAZURELLE » LA ROCHE SUR YON (VENDEE) modifié par l'arrêté N° ARS-PDL/DT85 – Parcours/2023/188 du 22 juin 2023.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Mazurelle », établissement public de santé de ressort départemental est modifié comme suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibératives :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur Luc BOUARD (sans changement) et Madame Annabelle PILLENIERE en remplacement de Monsieur Christophe HERMOUET, représentants de la communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON.

ARTICLE 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de la Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire. Le Tribunal administratif de NANTES peut être saisi par l'application *telerecours citoyen* accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région des Pays de la Loire et au recueil des actes administratifs du département de la VENDEE.

Fait à Nantes, le

22 MAI 2024

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire,



ARRETE N° ARS-PDL/DT-Parcours/44//2024/85
Modifiant la composition
du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Départemental VENDEE
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;

Vu la délibération du 12 décembre 2023 de la communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON ;

Vu l'arrêté ARS/PDL/DT-APT/42/2020/85 du 23 septembre 2020 portant composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Départemental de VENDEE modifié par les arrêtés ARS-PDL/DT-Parcours/50//2021/85 du 3 juin 2021, l'arrêté ARS-PDL/DT-Parcours/92//2021/85 du 19 octobre 2021, l'arrêté N° ARS-PDL/DT-Parcours/110//2021/85 en date du 19 novembre 2021, l'arrêté N° ARS-PDL/DT-Parcours/15//2022/85 du 15 mars 2022, l'arrêté N° ARS-PDL/DT-Parcours/77//2022/85 du 21 juin 2022, l'arrêté N° ARS-PDL/DT-Parcours/147/2023/85 du 16 mai 2023 et l'arrêté N° ARS-PDL/DT-Parcours/305/2023/85 du 8 décembre 2023.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le conseil de surveillance du Centre Hospitalier Départemental de VENDEE, établissement public de santé de ressort départemental est modifié comme suit :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibératives :

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur Luc BOUARD (sans changement) et Madame Angie LEBOEUF en remplacement de Monsieur Christophe HERMOUET, représentants de la communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON ;

ARTICLE 2 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de la Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire. Le Tribunal administratif de NANTES peut être saisi par l'application *télérecours citoyen* accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région des Pays de la Loire et au recueil des actes administratifs du département de la VENDEE.

Fait à Nantes, le **22 MAI 2024**


Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
des Pays-de-la-Loire,

Jérôme JUMEL

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/11/2024/44

portant extension de **2** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD CANTON DE NORT SUR ERDRE** géré par l'**EHPAD RESIDENCE LE BOIS FLEURI**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD CANTON DE NORT SUR ERDRE géré par l'EHPAD RESIDENCE LE BOIS FLEURI ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD CANTON DE NORT SUR ERDRE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD CANTON DE NORT SUR ERDRE géré par l'EHPAD RESIDENCE LE BOIS FLEURI ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/12/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD CHATEAUBRIANT** géré par le **CCAS DE CHATEAUBRIANT**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD CHATEAUBRIANT géré par le CCAS DE CHATEAUBRIANT ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD CHATEAUBRIANT, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD CHATEAUBRIANT géré par le CCAS DE CHATEAUBRIANT ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD CHATEAUBRIANT géré par le CCAS DE CHATEAUBRIANT pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

53 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD CHATEAUBRIANT pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification	: 440018513
	: 440012540
Dénomination	: SSIAD CHATEAUBRIANT géré par le CCAS DE CHATEAUBRIANT
Adresse	: 9 ESPLANADE DES TERRASSES CHATEAUBRIANT 44110
Code catégorie	: 354
Code discipline	: 358
Code activité	: 16
Code clientèle	: 700 - 010
Capacité	: 53 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
	: 3 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/13/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD ST-NAZAIRE** géré par l'**A.N.S.D.P.A.H.**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ST-NAZAIRE géré par l'A.N.S.D.P.A.H. ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ST-NAZAIRE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et sur le secteur desservi par le SSIAD ST-NAZAIRE géré par l'A.N.S.D.P.A.H. ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ST-NAZAIRE géré par l'A.N.S.D.P.A.H. pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

196 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
10 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ST-NAZAIRE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440004471
: 440013167
Dénomination : SSIAD ST-NAZAIRE géré par l'A.N.S.D.P.A.H.
Adresse : 3 rue Auguste Brizeux SAINT-NAZAIRE 44600
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 196 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
10 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/14/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD D'ORVAULT SAUTRON** géré par le **C.C.A.S. D'ORVAULT**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD D'ORVAULT SAUTRON géré par le C.C.A.S. D'ORVAULT ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD D'ORVAULT SAUTRON, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD D'ORVAULT SAUTRON géré par le C.C.A.S. D'ORVAULT ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD D'ORVAULT SAUTRON géré par le C.C.A.S. D'ORVAULT pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

53 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
2 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD D'ORVAULT SAUTRON pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification	: 440018455
	: 440013381
Dénomination	: SSIAD D'ORVAULT SAUTRON géré par le C.C.A.S. D'ORVAULT
Adresse	: 9 RUE MARCEL DENIAU ORVAULT 44706
Code catégorie	: 354
Code discipline	: 358
Code activité	: 16
Code clientèle	: 700 - 010
Capacité	: 53 pour personnes âgées de 60 ans et plus ; 2 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/15/2024/44

portant extension de **3** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD ST HERBLAIN** géré par le **CCAS DE ST HERBLAIN**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ST HERBLAIN géré par le CCAS DE ST HERBLAIN ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ST HERBLAIN, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD ST HERBLAIN géré par le CCAS DE ST HERBLAIN ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ST HERBLAIN géré par le CCAS DE ST HERBLAIN pour une capacité supplémentaire de 3 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

84 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
1 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ST HERBLAIN pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440018430
: 440013399
Dénomination : SSIAD ST HERBLAIN géré par le CCAS DE ST HERBLAIN
Adresse : 14 RUE DE L'HOTEL DE VILLE SAINT-HERBLAIN 44800
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 84 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
1 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIFOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/16/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD VIVRE A DOMICILE** géré par **VIVRE A DOMICILE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD VIVRE A DOMICILE géré par VIVRE A DOMICILE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD VIVRE A DOMICILE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD VIVRE A DOMICILE géré par VIVRE A DOMICILE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD VIVRE A DOMICILE géré par VIVRE A DOMICILE pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

88 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
6 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD VIVRE A DOMICILE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440004497
: 440013423
Dénomination : SSIAD VIVRE A DOMICILE géré par VIVRE A DOMICILE
Adresse : 110 IMPASSE TERRASSES DE LA CHESNAIE NOZAY 44170
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 88 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
6 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/17/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et **1** place pour personnes en situation de handicap du **SSIAD SSIDPPA - FLEURS DES CHAMPS** géré par **L'ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de soins infirmiers du SSIAD SSIDPPA - FLEURS DES CHAMPS géré par l'ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD SSIDPPA - FLEURS DES CHAMPS, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD SSIDPPA - FLEURS DES CHAMPS géré par l'ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/18/2024/44

portant extension de **7** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et **3** places pour personnes en situation de handicap du **SSIAD ASSADAPA** géré par l'**ASSADAPA**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ASSADAPA géré par l'ASSADAPA ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ASSADAPA, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD ASSADAPA géré par l'ASSADAPA ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ASSADAPA géré par l'ASSADAPA pour une capacité supplémentaire de 7 places pour personnes âgées de 60 ans et plus et 3 places pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

57 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

9 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ASSADAPA pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440042927
: 440025716
Dénomination : SSIAD ASSADAPA géré par l'ASSADAPA
Adresse : 2 RUE DU DOCTEUR DOUSSAIN CLISSON 44190
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 57 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
9 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/19/2024/44

portant extension de 5 places pour personnes en situation de handicap du **SSIAD AMD GUEMENE
PENFAO - SION LES MINES** géré par l'**AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES géré par l'AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES géré par l'AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES géré par l'AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES pour une capacité supplémentaire 5 places pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

92 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

10 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440025658
: 440025898
Dénomination : SSIAD AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES géré par l'AMD
GUEMENE PENFAO - SION LES MINES
Adresse : ROUTE DU GRAND FOUGERAY SION-LES-MINES 44590
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010 - 436
Capacité : 92 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
10 places pour personnes handicapées ;
10 places pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 23 MAI 2024

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/20/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD ASSIEL**
géré par **SOINS SOUTIEN INTERCANT ERDRE LOIRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ASSIEL géré par SOINS SOUTIEN INTERCANT ERDRE LOIRE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ASSIEL, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD ASSIEL géré par SOINS SOUTIEN INTERCANT ERDRE LOIRE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ASSIEL géré par SOINS SOUTIEN INTERCANT ERDRE LOIRE pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

98 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
10 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ASSIEL pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440051381
: 440027167
Dénomination : SSIAD ASSIEL géré par SOINS SOUTIEN INTERCANT ERDRE LOIRE
Adresse : 330 BOULEVARD DOCTEUR MOUDEL ANCENIS 44150
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010 - 436
Capacité : 98 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
10 places pour personnes handicapées ;
10 places pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/21/2024/44

portant extension de **2** places pour personnes en situation de handicap du SSIAD **SSIDPAH LOIRE**
géré par **l'ASSOCIATION FLORENCE NIGHTINGALE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD SSIDPAH LOIRE géré par l'ASSOCIATION FLORENCE NIGHTINGALE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD SSIDPAH LOIRE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD SSIDPAH LOIRE géré par l'ASSOCIATION FLORENCE NIGHTINGALE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD SSIDPAH LOIRE géré par l'ASSOCIATION FLORENCE NIGHTINGALE pour une capacité supplémentaire de 2 places pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

59 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

5 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD SSIDPAH LOIRE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification	: 440005833
	: 440028918
Dénomination	: SSIDPAH LOIRE géré par l'ASSOCIATION FLORENCE NIGHTINGALE
Adresse	: 77 PROMENADE DE BELLEVUE SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE 44980
Code catégorie	: 354
Code discipline	: 358
Code activité	: 16
Code clientèle	: 700 - 010
Capacité	: 59 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
	5 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/22/2024/44

portant extension de 9 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et du **SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE** géré par **VYV3 PAYS DE LA LOIRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/23/2024/44

portant extension de 1 place de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD PORNIC COTE DE JADE** géré par l'**ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES et HANDICAP**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD PORNIC COTE DE JADE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES et HANDICAP ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD PORNIC COTE DE JADE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD PORNIC COTE DE JADE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES et HANDICAP ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD PORNIC COTE DE JADE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES et HANDICAP pour une capacité supplémentaire de 1 place pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

57 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

4 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD PORNIC COTE DE JADE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440051415
: 440030468
Dénomination : SSIAD PORNIC COTE DE JADE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A
DOMICILE PERSONNES AGEES et HANDICAP
Adresse : BAT A 1 RUE JEAN SARMENT PORNIC 44210
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 57 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
4 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIVOCHÉ



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/24/2024/44

portant extension de **10** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD
ACHENEAU - GRAND LIEU** géré par **VYV3 PAYS DE LA LOIRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ACHENEAU - GRAND LIEU géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ACHENEAU - GRAND LIEU, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et sur le secteur desservi par le SSIAD ACHENEAU - GRAND LIEU géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ACHENEAU - GRAND LIEU géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE pour une capacité supplémentaire de 10 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

87 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
8 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ACHENEAU - GRAND LIEU pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification	: 440061901
	: 440031912
Dénomination	: SSIAD ACHENEAU - GRAND LIEU géré par VYV3 PAYS DE LA LOIRE
Adresse	: 13 ROUTE DE BOUGUENAI BOUJAYE 44830
Code catégorie	: 354
Code discipline	: 358
Code activité	: 16
Code clientèle	: 700 - 010
Capacité	: 87 pour personnes âgées de 60 ans et plus ; 8 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/25/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD APLS SSIADPA** géré par **APLS DE BRIERE ET DU BRIVET**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD APLS SSIADPA géré par APLS DE BRIERE ET DU BRIVET ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD APLS SSIADPA, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD APLS SSIADPA géré par APLS DE BRIERE ET DU BRIVET ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD APLS SSIADPA géré par APLS DE BRIERE ET DU BRIVET pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

75 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
13 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD APLS SSIADPA pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440031946
: 440031961
Dénomination : SSIAD APLS SSIADPA géré par APLS DE BRIERE ET DU BRIVET
Adresse : 11 ALLEE DES JARDINS PONTCHATEAU 44160
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 75 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
13 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/26/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD SADAPA**
géré par **SANTE A DOMICILE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de soins infirmiers du SSIAD SADAPA géré par SANTE A DOMICILE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD SADAPA, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD SADAPA géré par SANTE A DOMICILE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD SADAPA géré par SANTE A DOMICILE pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

42 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD SADAPA pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440011773
: 440032662
Dénomination : SSIAD SADAPA géré par SANTE A DOMICILE
Adresse : BOULEVARD DU CALVAIRE MACHECOUL-SAINT-MEME 44270
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 42 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/27/2024/44

portant extension de **3** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et **1** place pour personnes en situation de handicap du **SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE** géré par **ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTÉ**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de soins infirmiers du SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE géré par ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTÉ ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE géré par ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTÉ ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE géré par ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTÉ pour une capacité supplémentaire de 3 places pour personnes âgées de 60 ans et plus et 1 place pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

97 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440005841
: 440033496
Dénomination : SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE géré par
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTÉ
Adresse : 32 BOULEVARD AUGUSTE PENEAU NANTES 44300
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010 -436
Capacité : 97 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;
18 places pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIVOUCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/33/2024/72

portant extension de **14** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD
GEORGES COULON** géré par la **FONDATION GEORGES COULON**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD GEORGES COULON géré par la FONDATION GEORGES COULON ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD GEORGES COULON, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD GEORGES COULON géré par la FONDATION GEORGES COULON ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD GEORGES COULON géré par la FONDATION GEORGES COULON pour une capacité supplémentaire de 14 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juin 2024 pour 7 places et à compter du 1^{er} octobre 2024 pour 7 places.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

- 287 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juin 2024 et 294 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
- 10 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD GEORGES COULON pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 720012749
: 720016567
Dénomination : SSIAD GEORGES COULON géré par la FONDATION GEORGES COULON
Adresse : CENTRE MÉDICAL GEORGES COULON LE GRAND-LUCE 72150
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010 - 436
Capacité : 294 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
10 places pour personnes handicapées ;
13 places pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/34/2024/72

portant extension de 4 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD ASIDPA MAMERS** géré par l'**ASSOCIATION SOINS INFIRMIERS DOMICILE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD ASIDPA MAMERS géré par l'ASSOCIATION SOINS INFIRMIERS DOMICILE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ASIDPA MAMERS, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD ASIDPA MAMERS géré par l'ASSOCIATION SOINS INFIRMIERS DOMICILE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ASIDPA MAMERS géré par l'ASSOCIATION SOINS INFIRMIERS DOMICILE pour une capacité supplémentaire de 4 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} octobre 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

62 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ASIDPA MAMERS pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 720001668
: 720008630
Dénomination : SSIAD ASIDPA MAMERS géré par l'ASSOCIATION SOINS INFIRMIERS
DOMICILE
Adresse : ESPACE JULES VERNE ROUTE D'ORIGNY LE ROU MAMERS 72600
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 62 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIBOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/35/2024/72

portant extension de 6 places de SSIAD pour personnes en situation de handicap du **SSIAD de ASIDPA de SPAY** géré par **L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE SARTHE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers à domicile du SSIAD ASIDPA de SPAY géré par L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE SARTHE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD ASIDPA de SPAY, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD ASIDPA de SPAY géré par L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE SARTHE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD ASIDPA de SPAY géré par L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE SARTHE pour une capacité supplémentaire de 6 places de SSIAD pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

58 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
16 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD ASIDPA de SPAY pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 720008390
: 720008960
Dénomination : SSIAD ASIDPA DE SPAY géré par L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE
SARTHE
Adresse : 64 bis rue de Guetteloup LE MANS 72100
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 58 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
16 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIFOCHÉ



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/36/2024/72

portant extension de **2** places pour personnes en situation de handicap du **SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD** géré par le **CCAS LA FERTE BERNARD**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD géré par le CCAS LA FERTE BERNARD ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD géré par le CCAS LA FERTE BERNARD ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD A.S.I.D.P.A.LA FERTE BERNARD géré par le CCAS LA FERTE BERNARD pour une capacité supplémentaire de 2 places pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

59 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

2 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 720009687

: 720008648

Dénomination : SSIAD A.S.I.D.P.A. LA FERTE BERNARD géré par le CCAS LA FERTE BERNARD

Adresse : 13 RUE VIET LA FERTE-BERNARD 72400

Code catégorie : 354

Code discipline : 358

Code activité : 16

Code clientèle : 700 - 010

Capacité : 59 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

2 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien R/POCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/28/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD SEVRE ET LOIRE** géré par le **SSIAD SEVRE ET LOIRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de soins infirmiers du SSIAD SEVRE ET LOIRE géré par le SSIAD SEVRE ET LOIRE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD SEVRE ET LOIRE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD SEVRE ET LOIRE géré par le SSIAD SEVRE ET LOIRE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD SEVRE ET LOIRE géré par le SSIAD SEVRE ET LOIRE pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

43 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD SEVRE ET LOIRE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440056620
: 440033504
Dénomination : SSIAD SEVRE ET LOIRE géré par le SSIAD SEVRE ET LOIRE
Adresse : 84 RUE JEAN MONNET DIVATTE-SUR-LOIRE 44450
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 43 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/29/2024/44

portant extension de **3** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et **3** places pour personnes en situation de handicap du **SSIAD DES CANTONS LEGE ST PHILBERT** géré par **l'HOPITAL LOCAL CORCOUE SUR LOGNE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD DES CANTONS LEGE ST PHILBERT géré par l'HOPITAL LOCAL CORCOUE SUR LOGNE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD DES CANTONS LEGE ST PHILBERT, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus et pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD DES CANTONS LEGE ST PHILBERT géré par l'HOPITAL LOCAL CORCOUE SUR LOGNE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/30/2024/44

portant extension de **6** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE** géré par l'**HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE géré par l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE géré par l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE géré par l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE pour une capacité supplémentaire de 6 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

148 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 440028538
: 440040913
Dénomination : SSIAD HIC DE LA PRESQU'ILE géré par l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE
Adresse : AVENUE PIERRE DE LA BOUEXIERE GUERANDE 44354
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010 - 436
Capacité : 148 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;
14 places pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/31/2024/44

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD MOISDON LA RIVIERE** géré par l'**ASSOCIATION NOTRE DAME DU DON**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD MOISDON LA RIVIERE géré par l'ASSOCIATION NOTRE DAME DU DON ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD MOISDON LA RIVIERE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD MOISDON LA RIVIERE géré par l'ASSOCIATION NOTRE DAME DU DON ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/58/2024/53

portant extension **3** places pour personnes en situation de handicap du **SSIAD CH NORD MAYENNE**
géré par le **CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD CH NORD MAYENNE géré par le CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD CH NORD MAYENNE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes en situation de handicap sur le secteur desservi par le SSIAD CH NORD MAYENNE géré par le CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD CH NORD MAYENNE géré par le CENTRE HOSPITALIER DU NORD MAYENNE pour une capacité supplémentaire de 3 places pour personnes en situation de handicap à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

60 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD CH NORD MAYENNE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 530000074
: 530003540
Dénomination : SSIAD CH NORD MAYENNE géré par le CENTRE HOSPITALIER DU NORD
MAYENNE
Adresse : 229 BOULEVARD PAUL LINTIER MAYENNE 53100
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 436
Capacité : 60 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
3 places pour personnes handicapées ;
12 places pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/59/2024/53

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD COSSE LE VIVIEN** géré par l'**ASMAD**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD COSSE LE VIVIEN géré par l'ASMAD ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD COSSE LE VIVIEN, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD COSSE LE VIVIEN géré par l'ASMAD ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD COSSE LE VIVIEN géré par l'ASMAD pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

80 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD COSSE LE VIVIEN pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 530000983
: 530031988
Dénomination : SSIAD COSSE LE VIVIEN géré par l'ASMAD
Adresse : RUE ANTOINE DE LAVOISIER COSSE-LE-VIVIEN 53230
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700 - 010
Capacité : 80 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;
5 places pour personnes handicapées ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/60/2024/53

portant extension de 7 places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD MESLAY
DU MAINE** géré par le **CIAS DE LA CC DU PAYS DE MESLAY GREZ**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD MESLAY DU MAINE géré par le CIAS DE LA CC DU PAYS DE MESLAY GREZ ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD MESLAY DU MAINE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD MESLAY DU MAINE géré par le CIAS DE LA CC DU PAYS DE MESLAY GREZ ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD MESLAY DU MAINE géré par le CIAS DE LA CC DU PAYS DE MESLAY GREZ pour une capacité supplémentaire de 7 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

40 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD MESLAY DU MAINE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 530008820
: 530033521
Dénomination : SSIAD MESLAY DU MAINE géré par le CIAS DE LA CC DU PAYS DE MESLAY GREZ
Adresse : 1 VOI DE LA GUITERNIERI MESLAY-DU-MAINE 53170
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700
Capacité : 40 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/61/2024/53

portant extension de **10** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SIMAD BOCAGE ET MAYENNE** géré par l'**ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SIMAD BOCAGE ET MAYENNE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SIMAD BOCAGE ET MAYENNE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SIMAD BOCAGE ET MAYENNE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SIMAD BOCAGE ET MAYENNE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE pour une capacité supplémentaire de 10 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

71 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SIMAD BOCAGE ET MAYENNE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 530001015
: 530032465
Dénomination : SIMAD BOCAGE ET MAYENNE géré par l'ASSOCIATION MAINTIEN A DOMICILE
Adresse : 2 PLACE DU CHATEAU AMBRIERES-LES-VALLEES 53300
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700
Capacité : 71 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Département Parcours des Personnes Agées

ARS – PDL/DASM/PPA/62/2024/53

portant extension de **5** places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du **SSIAD CH ERNEE**
géré par l'**HOPITAL LOCAL ERNEE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L313-1-1, L313-2, D313-2, R313-7-1, R313-8 et R313-8-1 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1431-1 et L1431-2 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le Projet Régional de Santé 2023-2028 ;

VU l'instruction n° DGCS/SD3A/CNSA/2023/111 du 10 juillet 2023 relative aux autorisations d'engagement de dépenses pour les centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées et les services infirmiers à domicile ;

VU la demande d'extension non importante de places de soins infirmiers du SSIAD CH ERNEE géré par l'HOPITAL LOCAL ERNEE ;

CONSIDERANT que le projet d'extension porte sur une capacité inférieure à 30% de la dernière capacité autorisée par appel à projet ou lors du renouvellement de l'autorisation du SSIAD CH ERNEE, conformément aux dispositions de l'article D313-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT les besoins de places de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus sur le secteur desservi par le SSIAD CH ERNEE géré par l'HOPITAL LOCAL ERNEE ;

CONSIDERANT la disponibilité des crédits sur l'enveloppe médico-sociale ;

ARRETE

Article 1 : Une autorisation d'extension non importante est accordée au SSIAD CH ERNEE géré par l'HOPITAL LOCAL ERNEE pour une capacité supplémentaire de 5 places pour personnes âgées de 60 ans et plus à compter du 1^{er} juillet 2024.

La capacité totale du service est ainsi portée à :

57 places pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

Article 2 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La zone d'intervention du SSIAD CH ERNEE pour la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus et pour les personnes en situation de handicap demeure inchangée.

Article 4 : Les caractéristiques du SSIAD sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Numéro d'identification : 530000058
: 530031608
Dénomination : SSIAD CH ERNEE géré par l'HOPITAL LOCAL ERNEE
Adresse : 20 AVENUE DE PARIS ERNEE 53500
Code catégorie : 354
Code discipline : 358
Code activité : 16
Code clientèle : 700
Capacité : 57 pour personnes âgées de 60 ans et plus ;

Article 5 : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication au recueil des actes administratifs, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale (DASM) par intérim et le représentant de l'organisme gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **23 MAI 2024**

Pour la Directrice de l'Autonomie et de la Santé
Mentale par intérim et par délégation,
Le responsable du Département Parcours des
Personnes Agées

Sébastien RIPOCHE



Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires
de Bretagne, Normandie, et
Pays de la Loire

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

ARRETE DU 21 mai 2024

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale à compter du 1^{er} juin 2024

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 2 mai 2024 portant délégation de à Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, à Monsieur Luc JULY, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité.

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Monsieur Luc JULY, directeur fonctionnel des services pénitentiaires du deuxième groupe, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Arnaud MALET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Fabienne LEMOINE, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Virginie BENOIST, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur David GICQUIAUD, conseiller d'administration de la justice, chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Soizick MASSE-POLLET, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Didier GESNOUIN, ingénieur hors classe, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Cécile GUILLOTTEL, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Leila MEDJELET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

Fait à Rennes, le 21 mai 2024

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANIK



DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)

**ARRETE DU 23 mai 2024 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de Rennes
à compter du 1^{er} juin 2024**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9 ;
Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'agence française anticorruption instituée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 2 mai 2024 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 21 mai 2024 portant délégation de signature ;

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Patrick ROUSSEAU, chef unité maintenance au département des affaires immobilières
- Madame Odile ERNOULT, cheffe unité opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Josick ROUAULT, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Perrine DRODE, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Brice DRAPIEWSKI, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Catherine SEHEDIC, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Mathilde DESFORGES, cheffe de pôle ONE

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Madame Elodie GODET, cheffe de l'unité de suivi des gestions déléguées (département budget et finances)
- Monsieur Olivier PEJOT, directeur technique au sein de l'unité de suivi des gestions déléguées

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interrégionale
des Services pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

**ARRETE du 23 mai 2024 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65,.D.341-20 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 2 mai 2024 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 20 juillet 2023 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 31 mars 2021 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Monsieur Arnaud BERNARD, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, en qualité de chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} avril 2021. ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 juillet 2022 portant mutation de Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} septembre 2022 en qualité d'adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Arnaud BERNARD, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive en ce qui concerne l'agrément des visiteurs de prison

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud BERNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent ROUSSEL, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
La Directrice Interrégionale

Marie-Line HANICOT



DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

**ARRETE du 23 mai 2024 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
à compter du 1^{er} juin 2024**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-11, D.211-14, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.322-14, R.322-5, D.421-3 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 21 mai 2024 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2022 en qualité d'adjoint au chef de département sécurité et détention à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} juin 2024, en qualité de secrétaire général de la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 2016 portant mutation de Madame Anne-Sophie GIRARDOT (CORTINOVIS), attachée d'administration de l'état, à compter du 5 janvier 2017 en qualité de cheffe de cabinet de la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2019 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2020 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 portant mutation de Madame Cécile GUILLOTTEL (JAN), directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de responsable ARPEJ à la DISP de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Affectation des condamnés y compris les avis formulés par le Directeur interrégional des Services Pénitentiaires, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Changement d'affectation des condamnés, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Transferts dans le ressort de la Direction Interrégionale, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Et toutes autres décisions ou avis relevant du champ d'intervention et compétence du département sécurité et détention.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MOYON, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef de département sécurité et détention, à Monsieur Richard MENAGER, secrétaire général, à Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, cheffe de cabinet, à Madame Mathilde DESFORGES, cheffe de pôle ONE et à Madame Cécile GUILLOTTEL, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP de Rennes.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

**ARRETE du 23 mai 2024 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.213-17 à R.213-35

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 21 mai 2024 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2023 portant nomination de Monsieur Luc JULY, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité d'adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} juillet 2023.

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 31 janvier 2022 portant intégration de Madame Florence PETIT-DEQUEKER dans le corps des attachés d'administration de l'État, à compter du 1^{er} février 2022, en qualité de chef de service à la DISP de Rennes.

Vu le contrat d'engagement du 25 septembre 2023 portant recrutement de Madame Lisa VETIL en qualité d'agent contractuel de catégorie A en l'absence de corps de fonctionnaire pour une durée indéterminée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du 29 décembre 2019 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2020 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 portant mutation de Madame Cécile GUILLOTTEL (JAN), directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de responsable ARPEJ à la DISP de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Luc JULY, directeur interrégional adjoint en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Décision de prolongation ou de mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de compétence interrégionale, ou proposition de prolongation ou mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de la compétence de l'administration centrale conformément aux articles R.213-17 à R. 213-35 du code pénitentiaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc JULY, délégation de signature est donnée à Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée, cheffe de l'unité du droit pénitentiaire et de l'expertise juridique au sein de la mission droit, expertise juridique et maîtrise risques, à Madame Lisa VETIL agent contractuel, adjointe de la cheffe de l'unité du droit pénitentiaire et de l'expertise juridique au sein de la mission droit, expertise juridique et maîtrise risques, à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention, à Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE et à Madame Cécile GUILLOTTEL, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP de Rennes.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST A RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GENERALES

**ARRETE du 23 mai 2024 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.315-2, R.213-17, R.213-21 à R.213-27 et R.213-31 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018 ;
Vu l'arrêté du 2 mai 2024 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 21 mai 2024 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 18 décembre 2018 de prise en charge dans le cadre d'un détachement de Madame Florence PETIT-DEQUEKER en qualité d'attachée d'administration de l'État, chef de service à la DISP de Rennes à compter du 1^{er} février 2019 ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 31 janvier 2022 portant intégration de Madame Florence PETIT-DEQUEKER dans le corps des attachés d'administration de l'État, à compter du 1^{er} février 2022, en qualité de chef de service à la DISP de Rennes ;
Vu le contrat d'engagement du 25 septembre 2023 portant recrutement de Madame Lisa VETIL en qualité d'agent contractuel de catégorie A en l'absence de corps de fonctionnaire pour une durée indéterminée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée d'administration de l'État, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Réponses aux recours hiérarchiques des personnes placées sous main de justice dans les matières autres que les sanctions disciplinaires

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PETIT-DEQUEKER, délégation de signature est donnée à Madame Lisa VETIL, adjoint à la cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 23 mai 2024

La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Marie-Line HANICOT



Direction Régionale
des Affaires Culturelles



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2024/DRAC/ CREATION / 001

Le préfet de la région des Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 759-1 à 16,

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 23 mai 2019 portant agrément de l'Ecole d'arts du Choletais à Cholet, dans le domaine art et design, pour une durée de cinq ans,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2023/SGAR/DRAC/73 de M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à M. René PHALIPPOU, directeur régional adjoint des affaires culturelles des Pays de la Loire, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire par intérim du 1^{er} mars 2024,

Considérant la note du directeur général de la création artistique du 10 janvier 2024 relative au *Code de l'éducation, R 759 à 16, agrément*, autorisant la prolongation d'un an des agréments des établissements concernés,

Considérant la délibération du 22 avril 2024 du Conseil de communauté de Cholet Agglomération approuvant la demande de prolongation de l'agrément de l'Ecole d'arts du Choletais en tant qu'établissement assurant une préparation aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique,

ARRÊTE

Article I

L'agrément de l'Ecole d'art du Choletais - Impasse des Charuelles, 49 300 Cholet - pour la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, est prolongé d'un an à compter de la rentrée universitaire 2024-2025.

Article 2

Le directeur régional des affaires culturelles par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes le 23 MAI 2024

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles
des Pays de la Loire
par intérim



René Phalippou



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2024/DRAC/ CREATION/ n°2

Le préfet de la région des Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 759-1 à 16,

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 7 octobre 2019 portant agrément de l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, dans le domaine des arts plastiques, pour une durée de cinq ans

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2023/SGAR/DRAC/73 de M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à M. René PHALIPPOU, directeur régional adjoint des affaires culturelles des Pays de la Loire, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire par intérim du 1^{er} mars 2024,

Considérant la note du directeur général de la création artistique du 10 janvier 2024 relative au *Code de l'éducation, R 759 à 16, agrément*, autorisant la prolongation d'un an des agréments des établissements concernés,

Considérant la demande du 30 avril 2024 pour le renouvellement de son agrément en tant qu'établissement assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur,

ARRÊTE

Article I

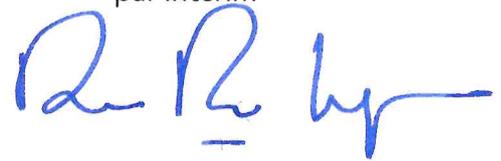
L'agrément de l'Ecole des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire pour la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, est prolongé d'un an à compter de la rentrée universitaire 2024-2025.

Article 2

Le directeur régional des affaires culturelles par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes le **23 MAI 2024**

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles
des Pays de la Loire
par intérim



René Phalippou

Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de
Sécurité Sociale

Antenne interrégionale de Rennes

MNC



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

**Arrêté modificatif n°3 du 24 mai 2024
portant modification de la composition du conseil départemental de la Vendée
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire**

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à
D. 231-4,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef
de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de la Vendée
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et
d'allocations familiales des Pays de la Loire,

Vu les arrêtés modificatifs des 11 juillet 2022 et 6 juin 2023,

Vu les modifications de représentation formulées par la Confédération générale du travail (CGT),

ARRETEMENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental de la
Vendée au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité
sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération générale du
travail (CGT) :

- remplace Monsieur Laurent RENAUDIER en tant que membre titulaire :

Monsieur Franck ROTHAIS

- remplace Monsieur Franck ROTHAIS en tant que membre suppléant :

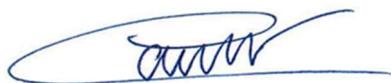
Monsieur Laurent RENAUDIER

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 24 mai 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES

Arrêté modificatif n°11 du 27 mai 2024
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

Le ministre de la santé et de la prévention,
La ministre des solidarités et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique,

Vu les arrêtés modificatifs des 22 mars, 15 et 26 avril, 11 juillet, 12 août 2022, 25 mai, 7 septembre, 3 novembre 2023, 1^{er} février et 2 avril 2024,

Vu la désignation formulée par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) le 23 mai 2024,

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 15 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), remplace Monsieur Philippe KERGUIGNAS en tant que membre suppléant :

Monsieur Rija RABE REGIS

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 27 mai 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

La ministre des solidarités et des familles,
Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif n°5 du 28 mai 2024
portant modification de la composition du conseil départemental de la Mayenne
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

Le ministre de la santé et de la prévention,

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de la Mayenne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire,

Vu les arrêtés modificatifs des 7, 19 avril 2022, 6 janvier 2023 et 2 avril 2024,

Vu la désignation formulée par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) le 27 mai 2024,

ARRETENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental de la Mayenne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

- remplace Monsieur Denis DUVERGER en tant que membre titulaire :
Madame Evelynne GILLOT

- remplace Madame Evelynne GILLOT en tant que membre suppléant :
Madame Soizick MOLINIER

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 28 mai 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Rectorat

Région Académique

Pays de la Loire

Académie de Nantes



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2024/DRAIO/001 fixant les différents pourcentages de bacheliers prévus à l'article L612-3 du code de l'éducation pour l'accès à une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nantes à la rentrée 2024

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.612-3 et D612-1-3 ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n° 2019-231 du 26 mars 2019 ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination de Mme Katia BÉGUIN comme rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2022 relatif aux bassins de recrutement de référence des formations en application du V de l'article L612-3 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

**La Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes,
Chancelière des universités
ARRÊTE**

Article 1 :

Conformément aux dispositions V et VI de l'article L612-3 et de l'article D612-1-3 du code de l'éducation, les pourcentages minimaux de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée pour l'accès aux formations du premier cycle de l'enseignement supérieur au sein de l'académie de Nantes sont fixés selon le tableau figurant en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément aux dispositions V de l'article L612-3, pour l'accès aux formations du premier cycle de l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, les pourcentages maximaux de bacheliers retenus résidant hors de l'académie de Nantes ou relevant du bassin de recrutement tel que défini dans l'arrêté du 21 mars 2023 sont fixés selon le tableau figurant en annexe 2 du présent arrêté.



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 3 :

Conformément aux dispositions VII de l'article L612-3, les pourcentages minimaux de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs au sein de l'académie de Nantes sont définis selon le tableau figurant en annexe 3.

Article 4 :

Conformément aux dispositions VII de l'article L612-3, les pourcentages minimaux de bacheliers technologiques retenus pour l'accès aux instituts universitaires de technologie au sein de l'académie de Nantes sont définis selon le tableau figurant en annexe 4.

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 15 mai 2024

Katia BÉGUIN



RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2024/DRAIO/002 du 15 mai 2024 relatif à la mise en place de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L612-3 VIII et IX, l'article D612-1-9-1 et les articles D612-1-21 à D612-1-30 ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n° 2019-231 du 26 mars 2019 relatif à la procédure nationale d'inscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie et portant diverses mesures réglementaires dans le code de l'éducation ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination de Mme Katia BÉGUIN comme rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes.

**La Rectrice de la région académique Pays de la Loire,
Rectrice de l'académie de Nantes,
Chancelière des universités
ARRÊTE**

Article 1 :

Conformément aux dispositions de l'article D612-1-21 du Code de l'éducation, une commission académique d'accès à l'enseignement supérieur est mise en place au sein de l'académie de Nantes.

Article 2 :

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes est composée des membres suivants :

- La rectrice de la région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'académie de Nantes, présidente de la commission,
- La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire ou son représentant,
- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- La présidente du conseil régional des Pays de la Loire ou son représentant,
- Le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de Loire ou son représentant,
- Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes,
- Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport,
- La déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation de l'académie de Nantes,
- La secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur,



RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Le délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue ou son représentant,
- L'adjointe à la déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation,
- Les vice-présidents des commissions de la formation et de la vie universitaire des universités de Nantes, Angers et Le Mans ou leur représentant,
- Un Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant,
- Deux chefs d'établissements publics de l'académie de Nantes,
- Un directeur diocésain de l'enseignement catholique ou son représentant,
- Une directrice d'établissement privé de l'enseignement catholique de l'académie de Nantes,
- Un directeur d'établissement privé de l'enseignement non confessionnel de l'académie de Nantes.

Article 3 :

Le secrétariat de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes est assuré par la délégation régionale académique de l'information et de l'orientation.

La commission constituera des groupes techniques opérationnels dont le calendrier sera communiqué aux membres pour étudier les demandes et accompagner les candidats. Elle pourra faire appel à la participation de tout expert qu'elle jugera nécessaire pour l'assister dans ses travaux. Pour aider à l'étude des demandes de réexamen, sont associés le médecin conseiller technique de la rectrice et le conseiller technique ASH ; pour concourir à l'aide à la mobilité est associé le directeur général du CROUS ou son représentant ; pour contribuer à la réflexion sur les parcours alternatifs en orientation sont associés un directeur de service universitaire d'information et d'orientation et un directeur de centre d'information et d'orientation.

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 15 mai 2024

Katia BÉGUIN

ANNEXE 1 : pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée pour l'accès aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes - Année 2024

Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Taux minimum de boursiers du secondaire retenus
Etablissements - Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports			
Lycée Polyvalent Joubert - E. Maillard	Ancenis-Saint-Géréon	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Polyvalent Guy Moquet - Etienne Lenoir	Châteaubriant	BTS - Production - Conception de produits industriels (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée Polyvalent Guy Moquet - Etienne Lenoir	Châteaubriant	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée général et technologique Grand Air	La Baule-Escoublac	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée général Clemenceau	Nantes	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	5
Lycée général Clemenceau	Nantes	CPGE - MP2I	9
Lycée général Clemenceau	Nantes	CPGE - MPSI	9
Lycée général Clemenceau	Nantes	CPGE - PCSI	8
Lycée général Clemenceau	Nantes	CPGE - BCPST	9
Lycée général Clemenceau	Nantes	CPGE - Lettres	10
Lycée général Gabriel Guist'Hau	Nantes	DN MADE - Spectacle - Spécialité : Régie son	11
Lycée général Gabriel Guist'Hau	Nantes	DN MADE - Spectacle - Spécialité : Régie lumière	14
Lycée général Gabriel Guist'Hau	Nantes	CPGE - Lettres	10
Lycée général Gabriel Guist'Hau	Nantes	CPGE - B/L - Lettres et sciences sociales	5
LGT Livet	Nantes	DN MADE - Espace - Spécialité : usage des espaces habités et des territoires	15
LGT Livet	Nantes	CPGE - PTSI	9
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Bâtiment	17
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Travaux publics	18
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	10
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	13
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Electrotechnique	23
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	23

Lycée Polyvalent Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	30
Lycée Polyvalent Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	22
Lycée Polyvalent Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	32
Lycée professionnel François Arago	Nantes	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	12
Lycée professionnel François Arago	Nantes	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée général et technologique Jean Perrin	Rezé	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée général et technologique Jean Perrin	Rezé	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée général et technologique Jean Perrin	Rezé	BTS - Services - Analyses de biologie médicale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée professionnel Louis-Jacques Goussier	Rezé	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	25
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	CPGE - PCSI	9
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	CPGE - TSI	13
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Aéronautique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Conception et industrialisation en construction navale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Architectures en Métal : conception et Réalisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée général et technologique La Colinière	Nantes	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	26
Lycée général et technologique La Colinière	Nantes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	22
Lycée général et technologique Albert Camus	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	33
Lycée général et technologique Albert Camus	Nantes	BTS - Services - Professions immobilières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	27

Lycée général et technologique Albert Camus	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Polyvalent les Bourdonnières	Nantes	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	26
Lycée Polyvalent les Bourdonnières	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	28
Lycée professionnel Heinlex	Saint-Nazaire	BTS - Production - Pilotage des procédés (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	27
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	CPGE - ENS Rennes D1	8
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Commerce International	29
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Communication	21
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	12
LGT La Herdrie	Basse-Goulaine	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	28
LGT La Herdrie	Basse-Goulaine	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée polyvalent Aimé Césaire	Clisson	BTS - Production - Management économique de la construction	15
Lycée polyvalent Aimé Césaire	Clisson	BTS - Production - Finitions, aménagement des bâtiments: conception et réalisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	8
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Banque (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	27
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17

Lycée général et technologique Joachim Du Bellay	Angers	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	9
Lycée général et technologique Joachim Du Bellay	Angers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	CPGE - PTSI	5
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	CPGE - ECT - Option technologique	20
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production - Conception de produits industriels (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	23
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Support à l'action managériale	30
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	25
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Gestion de la PME	27
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Lycée polyvalent Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services - Commerce International	22
Lycée polyvalent Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	23
Lycée polyvalent Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services - Comptabilité et gestion	30
Lycée général Duplessis Mornay	Saumur	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	21
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	17
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	DN MADE - Mode - Spécialité : Design Textiles-Matériaux-Graphisme	17
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	DN MADE - Mode - Spécialité : Design Vêtements-Accessoires	16
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	Mise à niveau - Hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19

Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Production - Motorisations toutes énergies (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée Polyvalent Blaise Pascal	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	23
Lycée général et technologique Henri Bergson	Angers	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	7
Lycée général et technologique Henri Bergson	Angers	CPGE - MPSI	8
Lycée général et technologique Henri Bergson	Angers	CPGE - PCSI	7
Lycée général et technologique Henri Bergson	Angers	CPGE - Lettres	12
Lycée général et technologique Henri Bergson	Angers	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	15
Lycée général et technologique Auguste et Jean Renoir	Angers	BTS - Services - Communication	19
Lycée général et technologique Emmanuel Mounier	Angers	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée polyvalent Jean Moulin	Angers	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	27
Lycée polyvalent Jean Moulin	Angers	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée polyvalent Jean Moulin	Angers	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide	22
Lycée général et technologique Jean Bodin	Les Ponts-de-Cé	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée polyvalent de l'Hyrôme	Chemillé-en-Anjou	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	15
Lycée Victor Hugo	Château-Gontier-sur-Mayenne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Douanier Rousseau	Laval	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	35
Lycée Douanier Rousseau	Laval	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Conception de produits industriels	12
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Travaux publics	13
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	22

LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Conception et réalisation de carrosseries	22
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Electrotechnique	20
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	21
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	27
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Services - Economie sociale familiale	22
Lycée Lavoisier	Mayenne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	23
Lycée professionnel Léonard de Vinci	Mayenne	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée professionnel Claude Chappe	Arnage	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	28
Lycée Polyvalent Robert Garnier	La Ferté-Bernard	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22
Lycée Polyvalent Robert Garnier	La Ferté-Bernard	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	19
Lycée Polyvalent Robert Garnier	La Ferté-Bernard	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22
Lycée polyvalent d'Estournelles de Constant	La Flèche	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	18
Lycée polyvalent d'Estournelles de Constant	La Flèche	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	23
Lycée Montesquieu	Le Mans	CPGE - MPSI	9
Lycée Montesquieu	Le Mans	CPGE - PCSI	7
Lycée Montesquieu	Le Mans	CPGE - Lettres	8
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Conception de produits industriels (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	7
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Prothésiste dentaire (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	CPGE - PTSI	8
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	CPGE - TSI	14
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	27
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34

Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	35
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	DN MADE - Objet - Spécialité : Ebénisterie : Atelier d'expérimentation et de création	19
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	24
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	32
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Services - Assurance (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée Andre Malraux	Allonnes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Georges CLEMENCEAU	Chantonnay	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services - Economie sociale familiale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services - Diététique	12
LGT Pierre Mendès France	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	18

LGT Pierre Mendès France	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Gestion de la PME	23
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	16
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	17
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Management économique de la construction	12
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Bâtiment	15
Lycée professionnel Edouard Branly	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée professionnel Edouard Branly	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	16
LGT Savary de Mauléon	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
LGT Savary de Mauléon	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée Francois Rabelais	Fontenay-le-Comte	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22
Lycée Francois Rabelais	Fontenay-le-Comte	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
Lycée Francois Truffaut	Challans	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	20
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	13
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	13
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	12
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	17
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Photographie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	DN MADE - Graphisme	14
Lycée Polyvalent Jean Monnet	Les Herbiers	DN MADE - Objet - Spécialité : design de produits	17
LGT Jean de Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
LGT Jean de Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Electrotechnique	18
LGT Jean de Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13

Lycée Ste Anne	Saint-Nazaire	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	5
Lycée Ste Anne	Saint-Nazaire	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	7
Lycée St Joseph	Ancenis-Saint-Géréon	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
Lycée St Joseph	Châteaubriant	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée Blanche De Castille	Nantes	CPGE - B/L - Lettres et sciences sociales	3
Lycée St Joseph du Loquidy	Nantes	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	2
Lycée St Joseph du Loquidy	Nantes	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	3
LGT Saint-Stanislas	Nantes	CPGE - MPSI	5
LGT Saint-Stanislas	Nantes	CPGE - PCSI	5
Lycée La Perverie Sacré-Coeur	Nantes	CPGE - Lettres	4
Lycée général et technologique Notre-Dame d'Espérance	Saint-Nazaire	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
Lycée général et technologique Notre-Dame d'Espérance	Saint-Nazaire	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée général et technologique Notre-Dame d'Espérance	Saint-Nazaire	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	7
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Assurance (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Banque (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	DN MADE - Événement - Spécialité : Espace de communication, scénographies et dispositifs événementiels	10

Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	DN MADE - Événement - Spécialité : Communication de marque	7
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	12
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	7
Lycée La Baugerie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
SEGT LPP LE MASLE	Saint-Nazaire	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	8
SEGT LPP LE MASLE	Saint-Nazaire	BTS - Services - Gestion de la PME	17
Lycée St Joseph La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Bâtiment	10
Lycée St Joseph La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Motorisations toutes énergies	8
Lycée St Joseph La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	17
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale	12
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	18
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	23
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Communication	11
ENC-ENACOM	Nantes	BTS - Services - Commerce International	15
ENC-ENACOM	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	16
ENC-ENACOM	Nantes	BTS - Services - Tourisme	18
Ifom	Nantes	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	11
Ifom	Nantes	BTS - Services - Diététique	5
Lycée général privé Externat Chavagnes	Nantes	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	1
Lycée général privé Externat Chavagnes	Nantes	CPGE - BCPST	4
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Production - Biotechnologies	12
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16

Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Economie sociale familiale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Services - Commerce International	15
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	13
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Services - Communication	13
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	8
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	13
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Production - Electrotechnique	13
LGT privé Dom Sortais - Notre Dame de Bonnes Nouvelles (NDBN)	Beaupréau-en-Mauges	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	
LGT privé Dom Sortais - Notre Dame de Bonnes Nouvelles (NDBN)	Beaupréau-en-Mauges	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	
Lycée Saint-Louis	Saumur	BTS - Services - Comptabilité et gestion	16
Lycée polyvalent privé Bourg-Chevreau	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Services - Gestion de la PME	14
Lycée polyvalent privé Bourg-Chevreau	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	15
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Opticien-Lunetier	11
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Support à l'action managériale	15
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Gestion de la PME	16
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Tourisme	14
IFORIS	Angers	BTS - Services - Economie sociale familiale	16
Lycée Jeanne Delanoue	Cholet	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	13
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Gestion de la PME	10
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Support à l'action managériale	13
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Commerce International	13
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	12
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	13
Ecole Supérieure d'Optique de l'Ouest (LTP ESOO)	Angers	BTS - Services - Opticien-Lunetier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest (ETSCO)	Angers	BTS - Production - Métiers de la chimie	8
Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest (ETSCO)	Angers	BTS - Production - Métiers de l'eau (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	13
LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Comptabilité et gestion	14
LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Communication	12

LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	18
LGT Urbain MONGAZON	Angers	BTS - Services - Prothésiste orthésiste	7
LGT Urbain MONGAZON	Angers	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	3
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	CPGE - PTSI	3
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée Saint Benoît	Angers	CPGE - MPSI	5
Lycée Immaculee Conception	Laval	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée d'AVESNIERES	Laval	BTS - Services - Communication	14
Lycée d'AVESNIERES	Laval	BTS - Services - Tourisme	15
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	4
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	14
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	14
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Comptabilité et gestion	19
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	Diplôme de Comptabilité et de Gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	3
Lycée Ste Catherine	Le Mans	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	16
Lycée Ste Catherine	Le Mans	Mise à niveau - Hôtellerie restauration	7
Lycée Notre-Dame	Le Mans	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles	11
Lycée Polyvalent privé Saint Joseph La Salle	Pruillé-le-Chétif	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22

Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	6
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	27
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
Lycée général et technologique privé Jean XXIII	Les Herbiers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	10
Lycée général et technologique privé Jean XXIII	Les Herbiers	BTS - Services - Gestion de la PME	11
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Production - Conception de produits industriels	9
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	20
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	9
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée Ste Marie Du Port	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Professions immobilières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
Lycée Ste Marie Du Port	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12

Lycée polyvalent privé Jeanne d'Arc	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	10
Lycée Notre-Dame	Challans	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée Notre-Dame	Challans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	CPGE - MPSI	5
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Métiers de la mesure	3
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	7
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	9
Etablissements - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation			
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Génie électrique et informatique industrielle (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Génie mécanique et productive (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Informatique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Science et génie des matériaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
IUT de Nantes - Antenne de Châteaubriant	Châteaubriant	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Génie chimique génie des procédés (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Génie civil - Construction durable (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Génie industriel et maintenance (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Mesures physiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	9

I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Management de la Logistique et des Transports (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Réseaux et télécommunications (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	9
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	9
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Information communication Parcours communication des organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Droit - Parcours Europe	14
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Allemand Europe	23
Nantes Université	Nantes	Licence - Histoire - Parcours Europe	10
Nantes Université	Nantes	Licence - Lettres, langues - Parcours Allemand ou Anglais ou Espagnol ou Italien	20
Nantes Université	Nantes	CUPGE - Parcours scientifique renforcé	9
Nantes Université	Nantes	Licence - Economie et gestion - Parcours International	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Italien Europe	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences du langage	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation	14
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Anglais Europe	18
Nantes Université	Nantes	Licence - Economie et gestion - Accès Santé (LAS)	16
Nantes Université	Nantes	Licence - Economie et gestion	14
Nantes Université	Nantes	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	17
Nantes Université	Nantes	Licence - Psychologie	17
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (sports)	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (sports) - Accès Santé (LAS)	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives -	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences pour l'ingénieur	15

Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie et de la terre	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et gestion	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences humaines et sociales	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Humanités	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option PASS - IFSI	15
Nantes Université	Nantes	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Physique - Ingénierie en Calcul mécanique	12
Nantes Université	Nantes	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Physique - Ingénierie Nucléaire et Applications	12
Nantes Université	Nantes	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Mathématiques - Ingénierie Statistique	12
Nantes Université	Nantes	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Informatique - Informatique et Mathématiques de l'Optimisation	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Portail L.AS Humanités - Accès Santé (LAS)	20
Nantes Université	Nantes	Licence - Chimie - Parcours Chimie-Biologie	10
Nantes Université	Nantes	Licence - Chimie - Chimie	11
Nantes Université	Nantes	Licence - Chimie - Chimie - Accès Santé (LAS)	11
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie et de la terre	13
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie et de la terre - Accès Santé (LAS)	13
Nantes Université	Nantes	Licence - Mathématiques	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Mathématiques - Accès Santé (LAS)	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique - Physique - Mathématiques	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique - Physique - Mathématiques - Accès Santé (LAS)	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences pour l'ingénieur	11
Nantes Université	Nantes	Licence - Informatique	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Droit - Parcours Franco-Britannique-Irlandais	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie et de la terre - Parcours Géosciences	12
Nantes Université	Nantes	Double licence - Histoire de l'art et archéologie / Droit - Histoire de l'art et archéologie - Droit	10

Nantes Université / Lycée général et technologique Carcouët Nantes	Nantes	Licence - Portail PPPE - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	14
Nantes Université	Nantes	Licence - Informatique - Parcours Info - Maths	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Parcours MIASHS	10
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique, chimie - Parcours Physique - Chimie	11
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Gestion des entreprises	21
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Allemand Monolingue et Bilingue	
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Anglais Monolingue et Bilingue	19
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Espagnol Monolingue et Bilingue	19
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Italien Monolingue et Bilingue	
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Bilingue	22
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Trilingue	21
Nantes Université	Nantes	Licence - Lettres	18
Nantes Université	Nantes	Licence - Géographie et aménagement	12
Nantes Université	Nantes	Licence - Histoire	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Histoire de l'art et archéologie	14
Nantes Université	Nantes	Licence - Philosophie	16
Nantes Université	Nantes	Licence - Sociologie	18
Nantes Université	Nantes	Licence - Droit	16
Nantes Université (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours LEA : LV1:anglais - LV2:chinois, allemand, espagnol, italien	21
Nantes Université (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Double licence - Droit / Langues étrangères appliquées - Double cursus : Droit - LEA	19
Nantes Université (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Droit	16
Unite de formation et de recherches Médecine et techniques médicales Nantes Université	Brest	Certificat de capacité d'Orthophoniste	8
Unite de formation et de recherches Médecine et techniques médicales Nantes Université	Rennes	Certificat de capacité d'Orthophoniste	8
Unite de formation et de recherches Médecine et techniques médicales Nantes Université	Nantes	Certificat de capacité d'Orthophoniste	8
Unite de formation et de recherches Médecine et techniques médicales Nantes Université	Rennes	Certificat de capacité d'Orthoptiste	12
Unite de formation et de recherches Médecine et techniques médicales Nantes Université	Tours	Certificat de capacité d'Orthoptiste	12
Unite de formation et de recherches Médecine et techniques médicales Nantes Université	Nantes	Certificat de capacité d'Orthoptiste	12

I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie électrique et informatique industrielle (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie mécanique et productique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie biologique Parcours agronomie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
Université Angers	Angers	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Sciences de la vie et de la terre - Coursus Master en Ingénierie : Chimie Environnement (CE)	5
Université Angers	Angers	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Sciences de la vie et de la terre - Coursus de Master en Ingénierie : Biologie Systémique du Végétal (BSV)	10
Université Angers	Angers	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Physique - Coursus Master en Ingénierie : Photonique, Signal-Imagerie (PSI)	10
Université Angers	Angers	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Physique, chimie - Coursus Master en Ingénierie : Chimie Environnement (CE)	11
Université Angers	Angers	Double licence - Droit / Economie et gestion - Double licence Droit et Economie	13
Université Angers	Angers	Double licence - Mathématiques / Economie et gestion - Double licence Mathématiques - Economie	10
Université Angers	Angers	Double licence - Lettres / Histoire - Double licence Lettres - Histoire	14
Université Angers	Angers	DEUST - Accueil d'excellence en tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand - Accès Santé (LAS)	19
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand	16
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol - Accès Santé (LAS)	22
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol	21
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien - Accès Santé (LAS)	25
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien	26
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand	21
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand - Accès Santé (LAS)	10
Université Angers	Angers	Licence - Lettres - Accès Santé (LAS)	16
Université Angers	Angers	Licence - Lettres	16
Université Angers	Angers	Licence - Géographie et aménagement - Accès Santé (LAS)	16

Université Angers	Angers	Licence - Géographie et aménagement	13
Université Angers	Angers	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	16
Université Angers	Angers	Licence - Psychologie	16
Université Angers	Angers	Licence - Economie et gestion - Accès Santé (LAS)	15
Université Angers	Angers	Licence - Economie et gestion	15
Université Angers	Angers	Licence - Portail SVTC – Sciences de la Vie et de la Terre, Chimie (Biologie, Géologie, Chimie) - Accès Santé (LAS)	12
Université Angers	Angers	Licence - Portail SVTC – Sciences de la Vie et de la Terre, Chimie (Biologie, Géologie, Chimie)	12
Université Angers	Angers	Licence - Droit	15
Université Angers	Angers	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	17
Université Angers	Angers	Licence - Histoire	16
Université Angers	Angers	Licence - Histoire - Accès Santé (LAS)	17
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais - Accès Santé (LAS)	24
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	20
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol	15
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol - Accès Santé (LAS)	21
Université Angers	Angers	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Pluridisciplinaire	13
Université Angers	Angers	Année préparatoire - Mise à niveau scientifique - MAN SVTC (Sciences de la Vie et de la Terre Chimie) (Biologie, Géologie, Physique, Chimie, Maths)	13
Université Angers	Angers	Année préparatoire - Mise à niveau scientifique - MAN MPC (Maths Physique Chimie)	17
Université Angers	Angers	Licence - Portail MI - Mathématiques, Informatique	13
Université Angers	Angers	Licence - Portail MPC - Mathématiques, Physique, Chimie	10
Université Angers	Angers	Licence - Portail MPC - Mathématiques, Physique, Chimie - Accès Santé (LAS)	10
Université Angers	Angers	Diplôme d'Université - PAREO - Paréo (Passeport pour réussir et s'orienter)	16
Université Angers / Lycée Henri Bergson Angers	Angers	Licence - Mathématiques - Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	16
Université Angers	Angers	Double licence - Mathématiques / Informatique -	12
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme - Hospitalité	17
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme - Hospitalité - Accès Santé (LAS)	17
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme	16
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme - Accès Santé (LAS)	16
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours lettres et langues	20
Université Angers	Angers	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Chimie - MPC/Chimie Lumomat	13

Université Angers	Angers	Double licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales / Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Double licence Allemand - Anglais	13
Université Angers	Angers	Double licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales / Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Double licence Espagnol - Anglais	20
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Double licence - Droit / Histoire - Double licence Droit et Histoire	14
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit	20
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	20
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Histoire	17
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Histoire - Accès Santé (LAS)	14
Université Angers - Campus de Saumur	Saumur	Licence - Arts - Parcours Culture et patrimoine	15
Université Angers - Campus de Saumur	Saumur	Licence professionnelle - Tourisme et loisirs sportifs - Parcours Management des entreprises équestres	14
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	Cholet	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	Cholet	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	15
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	Cholet	BUT - Carrières sociales Parcours assistance sociale	20
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Informatique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Chimie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Génie mécanique et productique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Mesures physiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	10
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Université du Mans - Campus de Laval	Laval	Licence - Droit - Parcours Droit Général - Accès Santé (LAS)	17
Université du Mans - Campus de Laval	Laval	Licence - Droit - Parcours Droit Général	18
Université du Mans - Campus de Laval	Laval	Licence - Droit - Parcours Sciences Politiques	14
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Acoustique et Vibrations - Parcours Acoustique	10
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours IFMK du Centre Hospitalier de Laval (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie)	8
Le Mans Université	Le Mans	Double licence - Mathématiques / Economie - DOUBLE licence Économie - Mathématiques parcours Sciences actuarielles et financières	10

Le Mans Université	Le Mans	C.M.I - Coursus Master en Ingénierie - Acoustique et Vibrations - Acoustique - parcours Cursus de Master en Ingénierie (CMI) Acoustique	10
Le Mans Université	Le Mans	CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles de commerce	16
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Droit Général - Accès Santé (LAS)	27
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Droit Général	19
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Portail Economie-Gestion	18
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Portail Economie-Gestion - Accès Santé (LAS)	18
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Géographie et aménagement - Accès Santé (LAS)	15
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Géographie et aménagement	12
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER allemand (parcours études européennes inclus) - Accès Santé (LAS)	29
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER allemand (parcours études européennes inclus)	
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER espagnol - Accès Santé (LAS)	21
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER espagnol	21
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Lettres - Accès Santé (LAS)	30
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Lettres	20
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Sciences de la Vie - Sciences de la Terre - Accès Santé (LAS)	14
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Sciences de la Vie - Sciences de la Terre	14
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Mathématiques - Mathématiques et Applications - HORS parcours Sciences actuarielles et financières - Accès Santé (LAS)	12
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Mathématiques - Mathématiques et Applications - HORS parcours Sciences actuarielles et financières	12
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Physique, chimie - Parcours physique-chimie ou physique franco-allemand	12
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Physique, chimie - Parcours physique-chimie ou physique franco-allemand - Accès Santé (LAS)	12
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Histoire - Accès Santé (LAS)	16
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Histoire	16
Université Le Mans / Lycée Montesquieu	Le Mans	Cycle pluridisciplinaire d'Études Supérieures - Mobilités douces, développement durable et ouverture internationale	100
Le Mans Université	Le Mans	Double licence - Mathématiques / Informatique -	16
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Acoustique et Vibrations - Parcours Acoustique et Musique	8
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Common Law and Legal English (CLLE)	17
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Humanités	28
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / allemand - Accès Santé (LAS)	27
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / allemand	21

Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / espagnol - Accès Santé (LAS)	38
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / espagnol	26
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER anglais - Accès Santé (LAS)	31
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER anglais	25
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours HORS parcours Masso-Kinésithérapie	12
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Informatique	20
Etablissements - Ministère de la Santé et de la Prévention			
IFSI CHU NANTES - rentrée en septembre	Nantes	D.E Infirmier	13
IFSI DE GAVY - rentrée en septembre	Saint-Nazaire	D.E Infirmier	13
IFSI CH DE CHATEAUBRIANT - rentrée en septembre	Châteaubriant	D.E Infirmier	13
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE Rezé - rentrée en septembre	Rezé	D.E Infirmier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
IFSI CH LA ROCHE-SUR-YON - rentrée en février	La Roche-sur-Yon	D.E Infirmier	13
IFSI CH LA ROCHE-SUR-YON - rentrée en septembre	La Roche-sur-Yon	D.E Infirmier	13
IFSI - CROIX ROUGE FRANCAISE - St Jean-de-Monts - rentrée en février	Saint-Jean-de-Monts	D.E Infirmier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
IFSI LES SABLES D'OLONNE - rentrée en septembre	Les Sables-d'Olonne	D.E Infirmier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	13
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE LAVAL - rentrée en septembre	Laval	D.E Infirmier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
IFSI CH Nord Mayenne - rentrée en février	Mayenne	D.E Infirmier	16
IFSI CH DU MANS - rentrée en septembre	Le Mans	D.E Infirmier	16
IFSI EPSM DE LA SARTHE - rentrée en septembre	Allonnes	D.E Infirmier	16
IFSI POLE SANTE SARTHE Et LOIR - rentrée en septembre	La Flèche	D.E Infirmier	16
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE LE MANS - rentrée en février	Le Mans	D.E Infirmier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	16
IFSI CH DE CHOLET - rentrée en septembre	Cholet	D.E Infirmier	13
IFSI CH SAUMUR - rentrée en septembre	Saumur	D.E Infirmier	13
IFSI CHU ANGERS - rentrée en septembre	Angers	D.E Infirmier	13
Institut Régional de Formation aux Métiers de Rééducation et de Réadaptation des Pays de Loire	Saint-Sébastien-sur-Loire	D.E Pédicure-Podologue	5

Institut de formation des manipulateurs d'electroradiologie médicale	Nantes	D.E manipulateur/trice en électroradiologie médicale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Institut de formation d'ergotherapie centre hospitalier de Laval	Laval	D.E Ergothérapeute (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	5

ANNEXE 2 : Pourcentage maximal de bacheliers retenus résidant hors de l'académie de Nantes ou du bassin de recrutement mentionné dans l'arrêté du 21/03/2023 pour l'accès aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes visées au paragraphe V de l'article L.612-3 du code de l'éducation - Année 2024

Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Taux maximum de non-résidents retenus
Nantes Université	Nantes	Licence - Lettres, langues - Parcours Allemand ou Anglais ou Espagnol ou Italien	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences du langage	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de l'éducation et de la formation	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Economie et gestion - Accès Santé (LAS)	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Economie et gestion	25
Nantes Université	Nantes	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	3
Nantes Université	Nantes	Licence - Psychologie	3
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (sports)	3
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - STAPS (sports) - Accès Santé (LAS)	3
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives -	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences pour l'ingénieur	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Informatique	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Chimie	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie et de la terre	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et gestion	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences humaines et sociales	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Humanités	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option PASS - IFSI	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Portail L.AS Humanités - Accès Santé (LAS)	15
Nantes Université	Nantes	Licence - Chimie - Parcours Chimie-Biologie	35
Nantes Université	Nantes	Licence - Chimie - Chimie	35

Nantes Université	Nantes	Licence - Chimie - Chimie - Accès Santé (LAS)	35
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie et de la terre	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie et de la terre - Accès Santé (LAS)	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Mathématiques	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Mathématiques - Accès Santé (LAS)	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique - Physique - Mathématiques	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique - Physique - Mathématiques - Accès Santé (LAS)	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences pour l'ingénieur	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Informatique	25
Nantes Université	Nantes	Licence - Sciences de la vie et de la terre - Parcours Géosciences	40
Nantes Université / Lycée général et technologique Carcouët Nantes	Nantes	Licence - Portail PPPE - Parcours Préparatoire au professorat des écoles	5
Nantes Université	Nantes	Licence - Informatique - Parcours Info - Maths	25
Nantes Université	Nantes	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - Parcours MIASHS	25
Nantes Université	Nantes	Licence - Physique, chimie - Parcours Physique - Chimie	40
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Gestion des entreprises	20
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Anglais Monolingue et Bilingue	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours LLCER : Espagnol Monolingue et Bilingue	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Bilingue	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Trilingue	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Lettres	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Géographie et aménagement	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Histoire	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Histoire de l'art et archéologie	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Philosophie	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Sociologie	50
Nantes Université	Nantes	Licence - Droit	5
Nantes Université (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours LEA : LV1:anglais - LV2:chinois, allemand, espagnol, italien	50

Nantes Université (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Double licence - Droit / Langues étrangères appliquées - Double cursus : Droit - LEA	50
Nantes Université (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Droit	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Allemand	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Espagnol	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues étrangères appliquées - Anglais-Italien	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Allemand - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Lettres - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Lettres	50
Université Angers	Angers	Licence - Géographie et aménagement - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Géographie et aménagement	50
Université Angers	Angers	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	3
Université Angers	Angers	Licence - Psychologie	3
Université Angers	Angers	Licence - Economie et gestion - Accès Santé (LAS)	10
Université Angers	Angers	Licence - Economie et gestion	10
Université Angers	Angers	Licence - Portail SVTC – Sciences de la Vie et de la Terre, Chimie (Biologie, Géologie, Chimie) - Accès Santé (LAS)	25
Université Angers	Angers	Licence - Portail SVTC – Sciences de la Vie et de la Terre, Chimie (Biologie, Géologie, Chimie)	25
Université Angers	Angers	Licence - Droit	5
Université Angers	Angers	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	5
Université Angers	Angers	Licence - Histoire	50
Université Angers	Angers	Licence - Histoire - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais - Accès Santé (LAS)	25
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Anglais	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Espagnol - Accès Santé (LAS)	5
Université Angers	Angers	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Pluridisciplinaire	5
Université Angers	Angers	Licence - Portail MI - Mathématiques, Informatique	25
Université Angers	Angers	Licence - Portail MPC - Mathématiques, Physique, Chimie	50
Université Angers	Angers	Licence - Portail MPC - Mathématiques, Physique, Chimie - Accès Santé (LAS)	50

Université Angers / Lycée Henri Bergson Angers	Angers	Licence - Mathématiques - Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	50
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme - Hospitalité	50
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme - Hospitalité - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme	50
Université Angers	Angers	Licence - Tourisme - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers	Angers	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours lettres et langues	50
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit	50
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Histoire	50
Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Histoire - Accès Santé (LAS)	50
Université Angers - Campus de Saumur	Saumur	Licence - Arts - Parcours Culture et patrimoine	50
Université du Mans - Campus de Laval	Laval	Licence - Droit - Parcours Droit Général - Accès Santé (LAS)	50
Université du Mans - Campus de Laval	Laval	Licence - Droit - Parcours Droit Général	5
Université du Mans - Campus de Laval	Laval	Licence - Droit - Parcours Sciences Politiques	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Droit Général - Accès Santé (LAS)	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Droit Général	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Portail Economie-Gestion	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Portail Economie-Gestion - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Géographie et aménagement - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Géographie et aménagement	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER allemand (parcours études européennes inclus) - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER espagnol - Accès Santé (LAS)	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER espagnol	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Lettres - Accès Santé (LAS)	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Lettres	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Sciences de la Vie - Sciences de la Terre - Accès Santé (LAS)	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Portail Sciences de la Vie - Sciences de la Terre	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Mathématiques - Mathématiques et Applications - HORS parcours Sciences actuarielles et financières - Accès Santé (LAS)	50

Le Mans Université	Le Mans	Licence - Mathématiques - Mathématiques et Applications - HORS parcours Sciences actuarielles et financières	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Physique, chimie - Parcours physique-chimie ou physique franco-allemand	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Physique, chimie - Parcours physique-chimie ou physique franco-allemand - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Histoire - Accès Santé (LAS)	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Histoire	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Common Law and Legal English (CLLE)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Droit - Parcours Humanités	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / allemand - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / allemand	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / espagnol - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues étrangères appliquées - LEA anglais / espagnol	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER anglais - Accès Santé (LAS)	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER anglais	50
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Parcours HORS parcours Masso-Kinésithérapie	5
Le Mans Université	Le Mans	Licence - Informatique	5

ANNEXE 3 : Pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux Sections de Technicien Supérieur dispensées au sein de l'académie de Nantes - Année 2024

Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Taux minimum de bacheliers professionnels retenus
Lycées publics - Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports			
Lycée Polyvalent Joubert - E. Maillard	Ancenis-Saint-Géréon	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Polyvalent Guy Moquet - Etienne Lenoir	Châteaubriant	BTS - Production - Conception de produits industriels (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée Polyvalent Guy Moquet - Etienne Lenoir	Châteaubriant	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
Lycée général et technologique Grand Air	La Baule-Escoublac	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Bâtiment	26
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Travaux publics	21
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	18
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques	26
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Electrotechnique	61
LGT Livet	Nantes	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	39
Lycée Polyvalent Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	43
Lycée Polyvalent Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	56
Lycée Polyvalent Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	52
Lycée professionnel François Arago	Nantes	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat	35
Lycée professionnel François Arago	Nantes	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
Lycée général et technologique Jean Perrin	Rezé	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	54
Lycée général et technologique Jean Perrin	Rezé	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée général et technologique Jean Perrin	Rezé	BTS - Services - Analyses de biologie médicale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	6
Lycée professionnel Louis-Jacques Goussier	Rezé	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	46
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	36
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Aéronautique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25

LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	48
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Conception et industrialisation en construction navale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Architectures en Métal : conception et Réalisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	14
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	61
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
LGT Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée général et technologique La Colinière	Nantes	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	36
Lycée général et technologique La Colinière	Nantes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	25
Lycée général et technologique Albert Camus	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée général et technologique Albert Camus	Nantes	BTS - Services - Professions immobilières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée général et technologique Albert Camus	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Polyvalent les Bourdonnières	Nantes	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	38
Lycée Polyvalent les Bourdonnières	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée professionnel Heinlex	Saint-Nazaire	BTS - Production - Pilotage des procédés (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	32
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Commerce International	15
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Communication	22
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée général et technologique Carcouët	Nantes	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	61
Lycée polyvalent Nicolas Appert	Orvault	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
LGT La Herdrie	Basse-Goulaine	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
LGT La Herdrie	Basse-Goulaine	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
Lycée polyvalent Aimé Césaire	Clisson	BTS - Production - Management économique de la construction	37
Lycée polyvalent Aimé Césaire	Clisson	BTS - Production - Finitions, aménagement des bâtiments: conception et réalisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	40
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15

Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Banque (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
Lycée polyvalent Nelson Mandela	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée général et technologique Joachim Du Bellay	Angers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production - Conception de produits industriels (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	39
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	36
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée polyvalent Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services - Commerce International	15
Lycée polyvalent Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
Lycée polyvalent Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17
Lycée général Duplessis Mornay	Saumur	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements	54
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	49
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56
Lycée polyvalent Fernand Renaudeau - Lycée des métiers de la mode	Cholet	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	61
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Production - Motorisations toutes énergies (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	35
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée polyvalent Sadi Carnot - Jean Bertin	Saumur	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
Lycée Polyvalent Blaise Pascal	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56
Lycée général et technologique Auguste et Jean Renoir	Angers	BTS - Services - Communication	22
Lycée général et technologique Emmanuel Mounier	Angers	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée polyvalent Jean Moulin	Angers	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	54

Lycée polyvalent Jean Moulin	Angers	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	6
Lycée polyvalent Jean Moulin	Angers	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	43
Lycée général et technologique Jean Bodin	Les Ponts-de-Cé	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée polyvalent de l'Hyrôme	Chemillé-en-Anjou	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	26
Lycée Victor Hugo	Château-Gontier-sur-Mayenne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	38
Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Douanier Rousseau	Laval	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Douanier Rousseau	Laval	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Conception de produits industriels	19
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Travaux publics	21
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	25
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Conception et réalisation de carrosseries	35
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Electrotechnique	61
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	39
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	36
LGT Réaumur - Lycée des métiers	Laval	BTS - Services - Economie sociale familiale	42
Lycée Lavoisier	Mayenne	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée professionnel Léonard de Vinci	Mayenne	BTS - Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
Lycée professionnel Claude Chappe	Arnage	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	58
Lycée Polyvalent Robert Garnier	La Ferté-Bernard	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée Polyvalent Robert Garnier	La Ferté-Bernard	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	25
Lycée Polyvalent Robert Garnier	La Ferté-Bernard	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée polyvalent d'Estournelles de Constant	La Flèche	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	54
Lycée polyvalent d'Estournelles de Constant	La Flèche	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Conception de produits industriels (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	19
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Prothésiste dentaire (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25

Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	61
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
Lycée Polyvalent Gabriel Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	56
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée polyvalent Raphaël Elizé	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	53
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Polyvalent Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Services - Assurance (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Andre Malraux	Allonnes	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Georges CLEMENCEAU	Chantonnay	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services - Economie sociale familiale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	42
Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services - Diététique	5
LGT Pierre Mendès France	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
LGT Pierre Mendès France	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement	37
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	21

Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide	43
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Management économique de la construction	37
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Polyvalent Rosa Parks	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Bâtiment	26
Lycée professionnel Edouard Branly	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
Lycée professionnel Edouard Branly	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	37
LGT Savary de Mauléon	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
LGT Savary de Mauléon	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Francois Rabelais	Fontenay-le-Comte	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Francois Rabelais	Fontenay-le-Comte	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Francois Truffaut	Challans	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	34
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	10
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	10
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	10
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	10
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	10
Lycée Leonard de Vinci	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Photographie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
LGT Jean de Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
LGT Jean de Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Electrotechnique	61
LGT Jean de Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	39
Lycées privés sous contrat - Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports			
Lycée Ste Anne	Saint-Nazaire	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	51
Lycée St Joseph	Ancenis-Saint-Géréon	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée St Joseph	Châteaubriant	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée général et technologique Notre-Dame d'Espérance	Saint-Nazaire	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée général et technologique Notre-Dame d'Espérance	Saint-Nazaire	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée général et technologique Notre-Dame d'Espérance	Saint-Nazaire	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29

LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
LPO Sacré-Coeur La Salle	Nantes	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Assurance (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Banque (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	18
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
IMS Nantes	Nantes	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée St Pierre La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	25
Lycée La Baugerie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Métiers de la mode-vêtements (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	54
SEGT LPP LE MASLE	Saint-Nazaire	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	34
SEGT LPP LE MASLE	Saint-Nazaire	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée St Joseph La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Bâtiment	26
Lycée St Joseph La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Motorisations toutes énergies	35
Lycée St Joseph La Joliverie	Saint-Sébastien-sur-Loire	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	53
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	34
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17
ENC-ENSEC	Nantes	BTS - Services - Communication	22
ENC-ENACOM	Nantes	BTS - Services - Commerce International	15
ENC-ENACOM	Nantes	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
ENC-ENACOM	Nantes	BTS - Services - Tourisme	25
Ifom	Nantes	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	46
Ifom	Nantes	BTS - Services - Diététique	5
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Production - Biotechnologies	3

Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	36
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée/Campus Talensac	Nantes	BTS - Services - Economie sociale familiale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	42
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Services - Commerce International	15
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	34
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Services - Communication	22
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	56
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	26
LGT SAINT FELIX - LA SALLE	Nantes	BTS - Production - Electrotechnique	61
LGT privé Dom Sortais - Notre Dame de Bonnes Nouvelles (NDBN)	Beaupréau-en-Mauges	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	54
LGT privé Dom Sortais - Notre Dame de Bonnes Nouvelles (NDBN)	Beaupréau-en-Mauges	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	52
Lycée Saint-Louis	Saumur	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17
Lycée polyvalent privé Bourg-Cheveau	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée polyvalent privé Bourg-Cheveau	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Opticien-Lunetier	11
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Lycée Technologique La Providence	Cholet	BTS - Services - Tourisme	25
IFORIS	Angers	BTS - Services - Economie sociale familiale	42
Lycée Jeanne Delanoue	Cholet	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	36
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Gestion de la PME	31
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Support à l'action managériale	29
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Commerce International	15
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
LGT privé Sacré-Coeur La Salle	Angers	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	34
Ecole Supérieure d'Optique de l'Ouest (LTP ESOO)	Angers	BTS - Services - Opticien-Lunetier (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	11
Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest (ETSCO)	Angers	BTS - Production - Métiers de la chimie	4
Ecole Technique Supérieure de Chimie de l'Ouest (ETSCO)	Angers	BTS - Production - Métiers de l'eau (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	4
LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	34
LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17

LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Communication	22
LGT Sainte-Marie / ESUPEC	Cholet	BTS - Services - Services informatiques aux organisations	25
LGT Urbain MONGAZON	Angers	BTS - Services - Prothésiste orthésiste	10
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Conception et industrialisation en microtechniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Electrotechnique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	61
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	39
LPO SAINT AUBIN LA SALLE	Verrières-en-Anjou	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Immaculee Conception	Laval	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Lycée d'AVESNIERES	Laval	BTS - Services - Communication	22
Lycée d'AVESNIERES	Laval	BTS - Services - Tourisme	25
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	51
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Management opérationnel de la sécurité	37
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	36
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
Lycée HAUTE-FOLLIS	Laval	BTS - Services - Comptabilité et gestion	17
Lycée Ste Catherine	Le Mans	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration	51
Lycée Notre-Dame	Le Mans	BTS - Production - Bioanalyses et contrôles	6
Lycée Polyvalent privé Saint Joseph La Salle	Pruillé-le-Chétif	BTS - Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	54
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Gestion de la PME (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	31
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	36
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Lycée Polyvalent Saint-Charles Sainte-Croix	Le Mans	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée général et technologique privé Jean XXIII	Les Herbiers	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel	30
Lycée général et technologique privé Jean XXIII	Les Herbiers	BTS - Services - Gestion de la PME	31
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Production - Conception de produits industriels	19

Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	26
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	39
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Services - Commerce International (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15
Ensemble scolaire Saint- Gabriel Saint- Michel	Saint-Laurent-sur-Sèvre	BTS - Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	46
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	8
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Support à l'action managériale (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	29
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Services informatiques aux organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée Notre Dame Du Roc	La Roche-sur-Yon	BTS - Services - Management en hôtellerie restauration (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
Lycée Ste Marie Du Port	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Professions immobilières (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée Ste Marie Du Port	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services - Tourisme (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
Lycée polyvalent privé Jeanne d'Arc	Montaigu-Vendée	BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée	38
Lycée Notre-Dame	Challans	BTS - Services - Management Commercial Opérationnel (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
Lycée Notre-Dame	Challans	BTS - Services - Comptabilité et gestion (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	17
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	BTS - Production - Systèmes constructifs bois et habitat (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	35
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	BTS - Production - Développement et Réalisation Bois (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	51
Lycée polyvalent privé Notre Dame	Fontenay-le-Comte	BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	36
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Métiers de la mesure	13
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	53
LGT PRIVE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	La Roche-sur-Yon	BTS - Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	58

**ANNEXE 4 : Pourcentage minimal de bacheliers technologiques retenus pour l'accès aux Instituts Universitaires de Technologie
au sein de l'académie de Nantes - Année 2024**

Libellé établissement	Commune	Spécialité/mention	Taux minimum de bacheliers technologiques retenus
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Génie électrique et informatique industrielle (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	42
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Génie mécanique et productique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Informatique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	38
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Qualité, logistique industrielle et organisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Science et génie des matériaux (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
I.U.T. Nantes	Carquefou	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
IUT de Nantes - Antenne de Châteaubriant	Châteaubriant	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Génie chimique génie des procédés (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	22
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Génie civil - Construction durable (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Génie industriel et maintenance (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Mesures physiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	25
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Management de la Logistique et des Transports (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie électrique et informatique industrielle (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	45
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie mécanique et productique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie biologique Parcours agronomie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	40
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50

I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	Angers	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	Cholet	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	Cholet	BUT - Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	50
I.U.T. Angers-Cholet - Site de Cholet	Cholet	BUT - Carrières sociales Parcours assistance sociale	50
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Informatique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Métiers du multimédia et de l'internet (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Laval	Laval	BUT - Techniques de commercialisation (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Chimie (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	40
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Génie mécanique et productique (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Mesures physiques (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	34
I.U.T. Le Mans	Le Mans	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Réseaux et télécommunications (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	30
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Gestion des entreprises et des administrations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Information communication Parcours communication des organisations (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	50
I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	BUT - Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)	15

